

**Recommandations sur les  
ajustements budgétaires à apporter au  
Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques**

**Rapport présenté à la ministre de l'Environnement et de la Lutte  
contre les changements climatiques  
par le Conseil de gestion du Fonds vert**

**Novembre 2018**

Québec, le 21 novembre 2018

Madame MarieChantal Chassé  
Ministre de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart  
675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

Madame la Ministre,

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport du Conseil de gestion du Fonds vert (CGFV), qui comporte des recommandations quant aux ajustements budgétaires qui pourraient être apportés au plan de dépenses des 31 priorités du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020) afin que l'atteinte des cibles gouvernementales soit maximisée et que l'utilisation des budgets qui y sont consacrés soit optimale. Nous soulignons que ces recommandations font suite à une demande exprimée par la ministre sortante, madame Isabelle Melançon, le 11 mai 2018.

Ce rapport comprend d'abord un bref rappel du contexte dans lequel a été créé le CGFV, suivi des principaux constats établis depuis un an. Une analyse de la situation actuelle dans les principaux secteurs stratégiques de mise en œuvre du PACC 2013-2020 est présentée. Finalement, des recommandations quant aux ajustements budgétaires à apporter au PACC 2013-2020 sont proposées ainsi que des recommandations en vue de l'élaboration du PACC post-2020.

Nous aimerions rappeler les grandes étapes qui ont permis de proposer ces recommandations. Tout d'abord, un premier diagnostic a été posé à partir des informations obtenues lors du suivi de l'avancement des actions et des sous-actions du PACC 2013-2020 au 30 septembre 2017. Par la suite, le CGFV a rencontré les ministères et organismes partenaires afin de leur présenter ce premier diagnostic ainsi que les prévisions budgétaires. Le rapport préliminaire, daté d'août 2018, a été rédigé en s'appuyant sur l'ensemble des informations que le CGFV avait alors en sa possession.

Le rapport préliminaire a été présenté au Comité-conseil sur les changements climatiques et a été transmis aux 15 ministères et organismes partenaires afin de recueillir leurs observations. Tous les partenaires qui en avaient fait la demande ont été rencontrés. De plus, en parallèle, l'exercice de suivi au 31 mars 2018 a été complété, ce qui a permis d'actualiser l'information sur la progression des actions et de réviser, dans certains cas, nos recommandations préliminaires.

Si vous le souhaitez, nous sommes disponibles pour vous rencontrer afin de discuter de façon plus approfondie des recommandations proposées.

Veillez recevoir, Madame la Ministre, nos salutations distinguées.

Le président du conseil d'administration,



Gilles Robillard, CPA, CA, CIRP, SAI

La présidente-directrice générale,



Sylvie Chagnon

## Table des matières

### 1. Le contexte

- Les recommandations du Commissaire au développement durable
- L'encadrement légal du Conseil de gestion du Fonds vert
- Le Fonds vert
- Les objectifs gouvernementaux de réduction des émissions de GES
- Le fonctionnement du Conseil de gestion du Fonds vert

### 2. La démarche et les constats

- La démarche et la méthodologie
- Les constats

### 3. Les ajustements budgétaires recommandés

- Tableau 1 – État d'avancement des actions du PACC 2013-2020
- Tableau 2 – Sommaire des recommandations liées aux actions du PACC 2013-2020
- Tableau 3 – Actions proposées
- Des actions avec des objectifs similaires ou complémentaires

### 4. L'analyse des secteurs stratégiques

- Le secteur des transports
- Le secteur industriel, commercial et institutionnel
- Le secteur du bâtiment
- L'aménagement du territoire
- La santé publique
- Le secteur agricole
- La recherche et le développement des connaissances
- Les frais d'administration du PACC 2013-2020

### 5. Les constats à l'égard du fonctionnement du Conseil de gestion du Fonds vert

### 6. Conclusion

- Optimiser les actions du PACC 2013-2020
- Réallouer les soldes budgétaires disponibles
- Évaluer les modes de financement
- Se doter d'une stratégie de communication

Annexe 1 – Actions dont le solde de l'enveloppe budgétaire est de 10 millions de dollars et plus au 31 mars 2018

Annexe 2 – Détail des recommandations du CGFV par action du PACC 2013-2020

## 1. Le contexte

Institué le 23 mars 2017 par l'adoption du projet de loi 102 modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert, le Conseil de gestion du Fonds vert (CGFV) est né de la volonté du gouvernement de créer une nouvelle structure pour encadrer la gouvernance du Fonds vert, donnant ainsi suite à deux rapports du Commissaire au développement durable qui révélaient des lacunes dans sa gestion.

### ■ Les recommandations du Commissaire au développement durable

Dans son premier rapport publié en juin 2014, le Commissaire sonnait l'alarme quant à la gestion du Fonds vert. Il constatait que depuis sa création, en 2006, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, alors seul responsable du fonds en vertu de sa loi constitutive, n'avait pas mis en place les moyens nécessaires à l'évaluation de l'apport du Fonds vert au développement durable. Il observait également que l'information rendue publique était éparse et incomplète.

Le Commissaire a formulé huit recommandations dont la principale était de mettre en place un cadre de gestion qui permettrait d'évaluer l'apport du Fonds vert au développement durable, notamment en déterminant des objectifs précis, mesurables et axés sur les résultats et en effectuant un suivi de leur atteinte ainsi qu'en diffusant l'information importante relative au Fonds vert, dont celle concernant son fonctionnement, les objectifs et les programmes qui y sont liés, ses revenus, ses dépenses ainsi que ses résultats.

Le second rapport rendu public en février 2016 visait à assurer le suivi des recommandations. Le Commissaire en a conclu que les progrès accomplis étaient nettement insatisfaisants, notamment au sujet de la principale recommandation, qui était de définir des objectifs précis concernant l'adaptation aux changements climatiques, formulée dans le PACC 2013-2020 et la stratégie gouvernementale en la matière.

Les constats du Commissaire ainsi que les critiques journalistiques quant à la gestion du Fonds vert ont eu un impact direct sur son image et sa crédibilité.

Le 6 février 2016, le gouvernement s'est engagé à procéder à une réforme en profondeur de la gestion du Fonds vert en se basant sur les trois grands principes de gouvernance que sont la rigueur, la transparence et la reddition de comptes. « Il faut rétablir le lien de confiance », avait déclaré le premier ministre Philippe Couillard dans l'intention de renforcer la crédibilité de l'organisme chargé de lutter contre les changements climatiques.

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a insisté sur l'importance du fait que le Fonds « soit géré de façon optimale, selon les meilleures pratiques en vigueur, et que l'on communique mieux ses résultats à la population, dans un souci d'amélioration continue »<sup>1</sup>.

Une nouvelle structure de gouvernance, indépendante, allait être appelée à instaurer plus de rigueur et de transparence, ainsi qu'une reddition de comptes améliorée de la gestion du Fonds vert, conformément aux recommandations du Commissaire au développement durable.

---

<sup>1</sup> Communiqué de presse du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, David Heurtel, 5 février 2016

## ■ L'encadrement légal du Conseil de gestion du Fonds vert

Le 7 juin 2016, le ministre Heurtel a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi 102 modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert. « Aujourd'hui, je jette les bases légales de la réforme en profondeur de la gouvernance du Fonds vert. Rigueur, transparence et reddition de comptes en constituent les fondements. Suivant l'adoption du projet de loi par les membres de l'Assemblée nationale, nous aurons en main tout ce qu'il faut pour que le Fonds vert soit géré de façon optimale, en prenant en compte les pratiques gagnantes en la matière », a alors expliqué le ministre Heurtel.

À l'occasion de l'étude détaillée du projet de loi en commission parlementaire, le ministre a bien résumé la volonté gouvernementale derrière la création du CGFV. Répondant à une question d'un parlementaire, il a expliqué que l'objectif était « de créer une entité distincte, justement pour créer cette indépendance qui est si importante, non seulement pour le député de Jonquière, mais pour nous aussi. On veut qu'il y ait deux entités distinctes, alors on ne veut pas une entité qui, à la fois, reçoit de l'argent du Fonds vert et administre, de façon indépendante, le Fonds vert. Le ministère de l'Environnement reçoit de l'argent du Fonds vert, gère des programmes du Fonds vert, alors on veut cette distinction-là. »

Adopté le 23 mars 2017, ce projet de loi modifiant notamment la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (LMDDEP) a conféré au CGFV la mission d'encadrer la gouvernance du Fonds et d'assurer la coordination de sa gestion dans une perspective de développement durable, d'efficacité, d'efficience et de transparence.

À cette fin, la LMDDEP spécifie que le CGFV doit privilégier une gestion par projets, axée sur les meilleurs résultats à obtenir pour le respect des principes, des orientations et des objectifs gouvernementaux, notamment ceux prévus à la Stratégie de développement durable adoptée en vertu de la Loi sur le développement durable, à la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés, à la Politique de gestion des matières résiduelles prévue à l'article 53.4 de la Loi sur la qualité de l'environnement et au plan d'action pluriannuel sur les changements climatiques prévu à l'article 46.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, lequel plan d'action contribue à la lutte contre les changements climatiques et favorise l'atteinte des cibles gouvernementales fixées en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de son mandat, le CGFV exerce les fonctions stratégiques suivantes :

### ■ Optimisation de la performance du Fonds vert pour l'atteinte des objectifs :

- Proposer les orientations stratégiques, les objectifs et les axes d'intervention applicables au Fonds vert qu'il convient de retenir;
- Conseiller le ministre sur les mesures financées par le Fonds vert et l'assister dans l'élaboration de celles-ci;
- Établir des indicateurs et des cibles de performance pour la gestion du Fonds vert;
- Évaluer la performance du Fonds vert en fonction de ses affectations particulières et recommander au ministre les ajustements requis pour favoriser une meilleure performance;
- Préparer sur une base annuelle, en collaboration avec le ministre, une planification des mesures financées par le Fonds vert (incluant les virements au Fonds des réseaux de

transport terrestre) et un plan de dépenses à cet égard, en conformité avec les objectifs gouvernementaux établis en cette matière.

■ Établissement des règles de gouvernance et contrôle de leur application :

- Conclure des ententes administratives avec les partenaires sur la mise en œuvre du plan d'action pluriannuel sur les changements climatiques;
- Établir des politiques et des pratiques de gouvernance;
- Approuver les frais d'administration pouvant être portés au débit du Fonds vert;
- Assurer la supervision et le suivi des activités de trésorerie du Fonds vert et de ses flux financiers.

■ Reddition de comptes pertinente et transparente sur l'utilisation des sommes versées au Fonds vert :

- Collaborer à la préparation des prévisions du Fonds vert pour chaque année financière;
- Préparer les Comptes du Fonds vert, en collaboration avec le ministre responsable de la LMDDEP et du ministre des Finances.

■ **Le Fonds vert**

Le CGFV est une entité juridique distincte du Fonds vert. Le Fonds vert a été constitué en 2006 en vertu de la LMDDEP afin d'appuyer la réalisation de mesures environnementales favorisant le développement durable du Québec. Il s'agit d'un fonds spécial auquel s'applique la Loi sur l'administration financière, faisant partie du fonds consolidé du revenu, dont la nature des revenus et des dépenses est prévue par la loi qui l'a institué, ce qui signifie que les sommes versées dans ce fonds ne peuvent servir qu'aux fins prévues par la loi, et non au financement d'autres programmes gouvernementaux<sup>2</sup>. Les dépenses et investissements demeurent soumis au contrôle parlementaire.

Le Fonds vert est affecté au financement de toutes mesures liées à la lutte contre les changements climatiques, à la gestion des matières résiduelles et à la gouvernance de l'eau. Le fonds sert notamment à financer des activités, des projets ou des programmes visant à stimuler l'innovation technologique, la recherche et le développement, l'acquisition de connaissances, l'amélioration des performances ainsi que la sensibilisation et l'éducation de la population<sup>3</sup>.

L'article 15.2 de la LMDDEP prévoit que le ministre est responsable du fonds. Il veille à ce que les sommes portées à son crédit pour les mesures liées aux matières prévues par la loi soient affectées à des mesures visant de telles matières.

---

<sup>2</sup> Plan économique du Québec, Budget 2018-2019, Changements climatiques – Des actions pour la réduction des GES, p. 25.

<sup>3</sup> Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2017, section II.1, art 15.1.

## ■ Les objectifs gouvernementaux de réduction des émissions de GES

Le Fonds vert a été institué en 2006 comme levier de la mise en œuvre du premier Plan d'action 2006-2012 (PACC 2006-2012) sur les changements climatiques, dont la cible était une réduction des émissions de GES de 6 % en deçà du niveau de 1990. Ce plan comprenait 26 actions réparties dans tous les secteurs de l'économie québécoise et était soutenu par la participation de neuf ministères et organismes (MO).

Au fil du temps, le PACC 2006-2012 a fait l'objet de bonifications et d'ajustements, de sorte que son budget total aura été de 1,2 milliard de dollars provenant notamment d'une redevance sur les carburants et les combustibles fossiles. Le bilan final du PACC 2006-2012, publié en 2016 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), a démontré que le gouvernement du Québec avait dépassé son objectif pendant cette période avec une réduction totale de 8 % des émissions de GES par rapport à leur niveau de 1990.

En juin 2012, le gouvernement du Québec a lancé le PACC 2013-2020, doté d'une enveloppe budgétaire initiale de 2,6 milliards de dollars sur sept ans provenant essentiellement des revenus générés par le marché du carbone. Loin de n'avoir qu'un seul véhicule pour atteindre son objectif d'une réduction des émissions de GES de 20 % sous le niveau de 1990, le gouvernement mise aussi sur d'autres plans, stratégies, politiques et orientations pour maximiser ses efforts, notamment dans les secteurs du transport et de l'énergie.

Le PACC 2013-2020 établit 31 priorités desquelles découlent 185<sup>4</sup> actions et sous-actions favorisant une transition vers une économie plus verte et une société plus résiliente aux changements climatiques. Lors de son lancement en 2012, huit partenaires gouvernementaux<sup>5</sup> participaient à la mise en œuvre du plan d'action sur les changements climatiques. En 2017, le nombre de partenaires est passé à 15<sup>6</sup>, si l'on tient compte de ceux qui ont signé une entente avec le CGFV leur permettant de porter au débit du Fonds les sommes pourvoyant aux activités permettant la mise en œuvre du PACC 2013-2020. À ces derniers s'ajoutent d'autres MO qui participent à certains travaux, notamment le ministère du Conseil exécutif et le Secrétariat du Conseil du trésor.

En novembre 2015, quelques jours avant la Conférence de Paris sur le climat, le gouvernement annonçait une révision de son objectif de réduction d'émissions de GES en adoptant une nouvelle cible de 37,5 % sous le niveau de 1990 en 2030, la plus ambitieuse au Canada.

Le Bilan de mi-parcours du PACC 2013-2020, publié par le MELCC en mars 2018, concluait qu'il « est nécessaire de recentrer les investissements sur les objectifs de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux impacts des changements climatiques pour optimiser l'effet des interventions réalisées et leur contribution à l'atteinte de ces objectifs. Il faut davantage de mesures innovantes, de mesures réglementaires et de changements de comportements. Il faut

---

<sup>4</sup> Le PACC compte 185 actions et sous-actions. Certaines actions étant portées par plus d'un partenaire, ces actions sont traitées individuellement et font l'objet d'analyses distinctes dans le cadre du présent rapport, portant ainsi le nombre à 185 actions.

<sup>5</sup> Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), ministère de la Sécurité publique (MSP), ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), ministère des Transports (MTQ) et la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

<sup>6</sup> Se sont ajoutés : ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), ministère des Finances du Québec (MFQ), ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), ministère du Tourisme (MTO) et Transition énergétique Québec (TEQ).



aussi davantage de communication et de sensibilisation pour engager pleinement la société québécoise sur la voie d'une économie résiliente, sobre en carbone et prospère<sup>7</sup>. »

Dans son avis<sup>8</sup> à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques portant sur le Bilan de mi-parcours, le CGFV émettait certaines réserves quant à l'atteinte des objectifs et recommandait une série d'actions correctives.

## ■ Le fonctionnement du Conseil de gestion du Fonds vert

La mise en place d'une nouvelle structure de gouvernance est un processus complexe qui amène de nouvelles façons de faire. Depuis avril 2017, le CGFV se structure par étape afin d'exercer pleinement sa mission.

Le CGFV est administré par un conseil d'administration composé de neuf membres nommés par le gouvernement en juillet 2017. Au président-directeur général s'ajoutent trois membres issus du gouvernement, dont un membre représentant le ministre responsable de l'application de la LMDDEP et un membre représentant le ministre responsable des finances ainsi que cinq membres indépendants issus de la société civile.

Le renforcement de la gouvernance du Fonds vert est le leitmotiv du CGFV. Plusieurs étapes ont été franchies. Un code d'éthique et de déontologie a été adopté et les règles de gouvernance entourant la gestion du Fonds vert ont été établies. Un comité d'éthique ainsi qu'un comité de vérification ont été créés. Un suivi rigoureux des recommandations du Commissaire au développement durable a été effectué, des cibles et des indicateurs de suivi pour la quasi-totalité des actions du PACC 2013-2020 ont été élaborés. Un suivi semestriel de la performance de chacune des 185 actions et sous-actions du PACC 2013-2020 a été institué avec des fiches de suivi détaillées, accessibles au grand public sur le site Web du CGFV pour une plus grande transparence.

Le CGFV est une personne morale de droit public, mandataire de l'État selon l'article 15.4.4 de la LMDDEP. Son président-directeur général est imputable devant l'Assemblée nationale quant à la gouvernance du Fonds vert en vertu de l'article 15.4.36 de cette loi.

---

<sup>7</sup> MELCC. *Bilan mi-parcours du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques*, 2017, p. 71

<sup>8</sup> <http://www.MELCC.gouv.qc.ca/cgfv/documents/Avis-CGFV.pdf>

## 2. La démarche et les constats

### ■ La démarche et la méthodologie

La démarche suivante a été utilisée afin de proposer des ajustements budgétaires au plan de dépenses des 31 priorités du PACC 2013-2020 :

#### ■ Premier diagnostic :

Les MO partenaires ont été invités à effectuer un suivi de l'état d'avancement, au 30 septembre 2017, de chaque action sous leur responsabilité. À partir des informations reçues, le CGFV a réalisé un premier diagnostic de l'ensemble des actions du PACC 2013-2020. Les éléments suivants ont guidé l'évaluation de chaque action :

- Degré d'avancement de la mise en œuvre de l'action;
- Degré d'utilisation des ressources financières;
- Degré d'adéquation entre les actions et programmes mis en place et leurs objectifs, tels que définis au PACC 2013-2020;
- Résultats obtenus à ce jour en regard des cibles.

#### ■ Rencontre avec les MO partenaires :

Avec ce premier diagnostic posé, le CGFV a rencontré ses partenaires gouvernementaux. Ces rencontres avaient pour objectif de présenter ce premier diagnostic ainsi que les prévisions budgétaires.

Ces rencontres ont également été l'occasion pour le CGFV d'échanger sur les principaux enjeux associés à la réalisation du PACC 2013-2020 et sur les meilleures pratiques à adopter afin d'assurer une gestion rigoureuse du Fonds vert. Dans certains cas, ces rencontres ont également permis de parfaire les connaissances au sujet des actions et de leur évolution. Les précisions ainsi recueillies auprès des MO partenaires ont permis d'élaborer les constats et les recommandations contenus dans un rapport préliminaire, produit en août 2018. Ce rapport préliminaire a été présenté au Comité-conseil sur les changements climatiques et transmis aux MO partenaires afin d'obtenir leurs commentaires.

- Le CGFV a rencontré tous les partenaires qui en ont fait la demande et a analysé tous les commentaires reçus. Parallèlement, l'exercice de suivi au 31 mars 2018 a été complété et les données reçues ont permis d'actualiser la connaissance de la progression des actions et de réviser, dans certains cas, les recommandations sur leur poursuite.

La présente version tient compte des commentaires des MO partenaires et du Comité-conseil sur les changements climatiques, ainsi que des informations supplémentaires reçues. Elle a été approuvée par le Conseil d'administration du CGFV le 14 novembre 2018.

## ■ Les constats

À la lumière des travaux du CGFV, des constats s'imposent à l'égard de l'efficacité, de l'efficience, de la transparence ainsi que de l'atteinte des objectifs.

Notons en premier lieu que 15 MO partenaires gèrent les 185 actions et sous-actions du PACC 2013-2020. Le grand nombre d'actions mène à une dispersion des efforts et occasionne vraisemblablement une perte d'efficacité et d'efficience.

### ■ L'efficacité

- Bien qu'un potentiel de réduction des émissions de GES ait été défini au lancement du PACC 2013-2020, ce dernier ne possède pas de cible déterminée de réduction des GES. Par conséquent, il est difficile d'évaluer sa performance globale sur cet aspect et de s'assurer qu'il apportera la contribution attendue à l'atteinte des cibles gouvernementales.
- Certaines mesures visent les mêmes clientèles ou sont complémentaires dans les objectifs visés. La vision d'ensemble de ces mesures doit être maintenue tout au long de leur mise en œuvre pour en maximiser les retombées.
- Chacune des actions du PACC 2013-2020 dispose d'un budget réservé, établi dès le départ. Bien que comportant l'avantage d'assurer une récurrence et une prévisibilité du financement, cette situation conduit à un manque de flexibilité qui empêche une réallocation des sommes vers de nouveaux programmes plus pertinents, plus performants et qui répondent mieux aux besoins du marché. Par ailleurs, les réallocations budgétaires doivent être autorisées par l'intermédiaire de décrets gouvernementaux, un processus qui alourdit la mise en place de nouvelles initiatives ou de nouveaux budgets.
- Selon le Plan économique du Québec de mars 2018, les surplus cumulés dans le Fonds vert au 31 mars 2018 et déjà alloués devraient atteindre 949,3 millions de dollars<sup>9</sup>, dont 730,4 millions de dollars sont liés à des mesures associées à la lutte contre les changements climatiques. Ce sont autant de ressources disponibles qui ne sont pas mises à contribution pour l'atteinte des objectifs gouvernementaux de réduction des émissions de GES. Ces sommes auraient avantage à être réallouées à des mesures performantes.
- Des sommes provenant du Fonds vert sont parfois utilisées pour soutenir des actions qui relèvent de la mission des partenaires, comme l'élaboration de politiques ou la révision de normes. Le CGFV est d'avis que les mesures relevant de la mission des MO partenaires ne devraient pas être financées à même le Fonds vert, mais plutôt à partir de crédits ministériels.
- Selon le récent Bilan mi-parcours du PACC 2013-2020<sup>10</sup>, les coûts par tonne de GES réduite varient énormément d'une mesure à l'autre (de 200 \$ à 1 300 \$).

<sup>9</sup> Plan économique du Québec, Budget 2018-2019, *op.cit.*, p. 33.

<sup>10</sup> MELCC. *Bilan mi-parcours du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, 2017*

- Bien que les efforts consentis pour la recherche soient déployés par secteurs stratégiques, l'adéquation entre l'objet et la nature des recherches par rapport à l'atteinte des objectifs gouvernementaux pourrait être améliorée et tenir compte des études ou du financement du gouvernement fédéral disponible.
- Le processus d'évaluation des programmes varie grandement d'un MO à l'autre et comporte parfois des lacunes. La majorité des programmes n'est pas révisée en cours de déploiement ou devant la présence de signaux d'alarme. De plus, la plupart des programmes sont évalués par les MO les ayant conçus et gérés.
- La gestion des risques n'est pas toujours intégrée dans l'élaboration ni dans la mise en œuvre des actions.
- Le financement des actions du PACC 2013-2020 se fait par le versement de subventions ou d'un crédit d'impôt, ce qui réduit les possibilités d'intervention et, surtout, ne garantit aucune pérennité au fonds.

## ■ L'efficacité

- La lutte contre les changements climatiques est incluse dans plusieurs plans gouvernementaux complémentaires, ce qui représente un défi de cohérence. Cette cohérence demeure au cœur des préoccupations du CGFV concernant la performance du Fonds vert. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que les sommes recueillies par le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec (SPEDE) doivent être dédiées à la lutte contre les changements climatiques et que les actions qui sont incluses dans d'autres plans d'action doivent conserver leurs objectifs tels que définis dans le PACC 2013-2020 et démontrer qu'elles permettent de les atteindre efficacement.
- La priorité accordée aux actions du PACC 2013-2020 varie considérablement d'un MO à l'autre, bien que plusieurs MO aient ciblé des ressources pour la mise en place et le suivi des mesures du PACC 2013-2020. Les MO doivent parfois prioriser l'élaboration de stratégies, de politiques et de règlements en lien avec leur mission.
- L'instauration de certaines actions a connu d'importants retards ayant eu pour effet de réduire la performance de ces actions à l'horizon 2020.
- Au 31 mars 2018, 34 actions et sous-actions disposaient d'un solde d'enveloppe budgétaire de 10 millions de dollars et plus, pour un total de près de 1,4 milliard de dollars<sup>11</sup>. L'annexe 1 dresse la liste de ces actions et de leur solde. Le CGFV s'interroge sur la capacité réelle des partenaires de réaliser ces actions et d'engager la totalité de ces sommes d'ici la fin du PACC 2013-2020.
- La dispersion des programmes et des projets offerts entre les différents MO fait que certains bénéficiaires ont peine à s'y retrouver. En effet, le bénéficiaire doit faire le tour de plusieurs MO pour évaluer si son projet peut être admissible à une subvention. Une telle situation n'encourage pas le public à proposer des projets dans le cadre des nombreux programmes existants, dont la portée est très ciblée et dont les conditions

<sup>11</sup> En excluant le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT), ce montant totalise 756,6 M\$.

d'admissibilité sont parfois très limitatives, ce qui peut expliquer le fait que des enveloppes budgétaires soient moins utilisées que d'autres.

- Les avantages et les retombées économiques, sociales et environnementales ainsi que la prise en compte des principes de développement durable devraient être davantage mis en relief dans l'analyse des projets. De telles informations permettraient d'en dresser un portrait plus complet.

## ■ La transparence

- Le suivi de l'avancement de chaque action du PACC 2013-2020 varie d'un MO à l'autre et dénote encore un certain manque de rigueur des MO à rendre compte des résultats intermédiaires.
- Le CGFV n'a pas l'assurance du respect des exigences de la norme ISO-14064 quant à la méthode de calcul des réductions d'émission de GES.

## ■ L'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES

- Si le Bilan mi-parcours du PACC 2013-2020 soutient que le Québec progresse vers son objectif de réduire de 20 % ses émissions de GES par rapport à 1990 d'ici 2020, avec une réduction globale confirmée des émissions de GES de près de 9 %, certaines nuances s'imposent. Bien que le financement du PACC 2013-2020 ait augmenté de près de 50 % par rapport au budget initial, sa contribution à l'objectif de réduire les émissions de GES de 20 % sous le niveau de 1990 est beaucoup moins importante que prévu jusqu'à maintenant. En effet, le potentiel de réduction des émissions de GES du PACC 2013-2020 a d'ailleurs été revu à la baisse par le MELCC, passant de 6,0 mégatonnes équivalent CO<sub>2</sub> (Mt éq. CO<sub>2</sub>), lors du lancement du plan, à 3,6 Mt éq. CO<sub>2</sub>, ce qui représente une diminution de 40 %.
- Une projection récente (2017) des émissions de GES montre que l'effort potentiel qu'il reste à déployer d'ici 2020 pour que les réductions visées se réalisent au Québec à cette date est de l'ordre de 9,0 Mt éq. CO<sub>2</sub><sup>12</sup>; ce qui représente un défi colossal.
- Le PACC 2013-2020 compte 21 actions et sous-actions sur 185 qui ont une cible de réduction d'émission de GES. Ces actions représentent à elles seules 52,8 % de l'enveloppe budgétaire du PACC 2013-2020. Les cibles de réduction d'émission de GES de ces 21 actions et sous-actions totalisent 2,3 Mt éq. CO<sub>2</sub>, ce qui est bien inférieur au potentiel révisé de 3,6 Mt éq. CO<sub>2</sub>. Par conséquent, l'effort potentiel estimé de 9 Mt éq. CO<sub>2</sub> devrait plutôt être de l'ordre de 10,3 Mt éq. CO<sub>2</sub>.
- L'absence de cible globale pour le PACC 2013-2020 et de cibles par sous-secteur stratégique, comme les transports, le résidentiel, le commercial, l'industriel et l'agriculture, demeure un enjeu majeur. La fixation de cibles faciliterait l'évaluation de la performance et permettrait une meilleure répartition des enveloppes budgétaires entre les secteurs stratégiques en fonction de leurs émissions.

---

<sup>12</sup> MELCC. *Bilan mi-parcours du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques*, 2017, p. 24

- Le secteur des transports contribue aux émissions totales de GES au Québec dans une proportion de 41,7 %. Or, la contribution prévue par les actions en transport, qui représente 66 % des investissements, permettrait d'atteindre tout au plus 23 % du potentiel de réduction de 3,6 Mt éq. CO<sub>2</sub>.
- Le CGFV n'a pas l'assurance que les cibles de réduction d'émission de GES, présentement établies dans les programmes et les actions du PACC 2013-2020, sont des cibles nettes tenant compte du taux d'opportunisme. Par conséquent, certaines cibles et certains résultats pourraient être surévalués.

### 3. Les ajustements budgétaires recommandés

Soucieux de l'atteinte des cibles gouvernementales de réduction des émissions de GES et de l'utilisation optimale des budgets qui y sont consacrés, le CGFV propose des ajustements budgétaires au PACC 2013-2020 qui pourraient être soumis au Conseil des ministres à court terme.

Le tableau 1 présente l'état d'avancement des actions du PACC 2013-2020, le tableau 2 précise le sommaire des recommandations liées aux actions du PACC 2013-2020 et le tableau 3 indique les actions proposées.

En résumé, le CGFV évalue que :

- 71 actions du PACC 2013-2020 respectent pour l'instant, en grande partie, les critères établis pour bénéficier des sommes du Fonds vert et sont à maintenir, considérant les résultats obtenus jusqu'à présent ou les engagements pris. À noter que ceci ne constitue pas, à cette étape, une recommandation de poursuivre en l'état ces actions dans le prochain PACC post-2020;
- 1 action à bonifier, dont le budget pourrait être revu à la hausse;
- 45 actions ne devraient pas être poursuivies dans leur forme actuelle :
  - 30 actions ne devraient pas être reconduites dans le prochain PACC : certaines relèvent de la mission des partenaires et devraient être financées autrement. Pour d'autres, leurs objectifs ne sont pas clairement alignés avec les ambitions du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques et elles devraient donc être revues.
  - 15 actions devraient être arrêtées dès que possible, tout en considérant les montants engagés et les impacts potentiels. Ces actions ne sont pas jugées optimales (sur le plan du rendement) ou pertinentes, et elles ne devraient pas être financées par le Fonds vert dans le cadre du PACC 2013-2020.
- 30 actions sont à réévaluer à brève échéance. En effet, considérant l'évolution des dépenses et des résultats obtenus, la pertinence de ces actions est remise en cause. Les MO se sont engagés à fournir un complément d'information afin que le CGFV puisse porter un jugement éclairé;
- 12 actions requièrent une validation ou un complément d'information. Des validations restent à faire auprès des partenaires relativement à celles-ci. Ces validations reposent sur certains aspects de suivi, notamment des précisions par rapport aux résultats obtenus, aux activités à venir ou des mises à jour d'informations qualitatives ou quantitatives. Par conséquent, le CGFV ne peut actuellement formuler de recommandations et poursuit son analyse.

À court terme, en tenant compte du solde budgétaire résiduelle des actions terminées, abandonnées, suspendues et non démarrées, le CGFV estime qu'une somme de 30 millions de dollars pourrait être réallouée. De plus, pour les actions en cours et en élaboration, en tenant compte des commentaires reçus des partenaires, un montant additionnel de 61 millions de dollars pourrait être réalloué.

L'annexe 2 présente le détail des recommandations du CGFV par action du PACC 2013-2020.

Recommandation 1	Planifier la bonification d'une action et considérer la mise en place de cinq nouvelles actions.
Recommandation 2	Ne pas poursuivre 45 actions dans leur forme actuelle.

---



**Tableau 1 – État d'avancement des actions du PACC 2013-2020<sup>13,14</sup>**

Statut	Nombre d'actions	Budget 2013-2020		Cumul au 31 mars 2018 (dépenses et engagements)		Solde disponible (M\$)
		(M\$)	% / budget	(M\$)	% / budget	
En cours	136	3 494,2	89 %	2 145,0	61 %	<b>1 349,2</b>
Non démarrées	6	8,7	0 %	0,1	1 %	<b>8,6</b>
En élaboration	18	259,8	6 %	7,5	3 %	<b>252,3</b>
Terminées	15	146,8	4 %	142,0	97 %	<b>4,8</b>
Suspendues	3	1,3	0 %	0,2	15 %	<b>1,1</b>
Abandonnées	7	24,7	1 %	9,2	37 %	<b>15,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>185</b>	<b>3 935,5</b>	<b>100 %</b>	<b>2 304,0</b>	<b>59 %</b>	<b>1 631,5</b>

<sup>13</sup> Les données financières ont été extraites le 27 août 2018 et incluent les dépenses ainsi que les engagements ultérieurs. Ces données sont provisoires.

<sup>14</sup> Les montants ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre.

**Tableau 2 – Sommaire des recommandations liées aux actions du PACC 2013-2020<sup>15,16</sup>**

Catégorie <sup>17</sup>	Nombre d'actions	Budget 2013-2020		Cumul au 31 mars 2018 (dépenses et engagements)%		Solde disponible (M\$)
		(M\$)	% / budget	M\$	% / budget	
Actions à maintenir	71	1 637,7	42 %	1 070,6	65 %	567,1
Actions à bonifier	1	7,0	0 %	5,4	77 %	1,6
Actions pour lesquelles l'information est à valider ou à compléter	12	75,5	2 %	32,7	43 %	42,8
Actions à réévaluer	30	672,3	17 %	310,1	46 %	362,2
Action à arrêter en 2020	30	1 245,0	32 %	690,2	55 %	554,8
Actions à arrêter	15	51,1	1 %	8,5	17 %	42,6
S.O.	26	246,9	6 %	186,5	76 %	60,4
<b>TOTAL :</b>	<b>185</b>	<b>3 935,5</b>	<b>100 %</b>	<b>2 304,0</b>	<b>59 %</b>	<b>1 631,5</b>

<sup>15</sup> Les données financières ont été extraites le 27 août 2018 et incluent les dépenses ainsi que les engagements ultérieurs. Ces données sont provisoires.

<sup>16</sup> Les montants ayant été arrondis, les totaux ou les soldes peuvent ne pas correspondre.

<sup>17</sup> Légende

Actions à maintenir	Ces actions sont à maintenir, considérant leur pertinence, les résultats obtenus jusqu'à présent ou les engagements pris
Actions à bonifier	Le budget de ces actions pourrait être revu à la hausse.
Actions pour lesquelles l'information est à valider ou à compléter	L'information de ces actions est à valider ou à compléter. Elles nécessitent une validation auprès du partenaire afin de clarifier certains aspects de suivi ou d'avoir des précisions par rapport aux résultats obtenus ou aux activités à venir.
Actions à réévaluer	Ces actions sont à réévaluer selon leur évolution et leur développement futur avant de définir leur maintien ou leur arrêt.
Action à arrêter en 2020	Ces actions ne devraient pas être reconduites dans le prochain plan d'action parce qu'elles relèvent de la mission des partenaires et devraient être financées autrement.
Actions à arrêter	Ces actions ne sont pas jugées optimales (sur le plan du rendement) ou pertinentes, et elles ne devraient pas être financées par le Fonds vert dans le cadre du PACC 2013-2020.
S.O.	Ces actions sont soit terminées, abandonnées, suspendues, non démarrées ou sont reliées à la coordination du PACC (actions 31).

**Tableau 3 - Actions proposées**

Descriptions	Recommandations
Nouvelles mesures proposées au Plan directeur de TEQ	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement des mesures présentées au Plan directeur de Transition énergétique Québec (TEQ). Une priorisation des mesures est requise puisque tous les besoins ne pourront être comblés à court terme.</li> </ul>
Nouvelles mesures proposées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur industriel – Émetteurs assujettis au SPEDE Enveloppe réservée au soutien des actions innovantes et dont l'originalité fait en sorte qu'elles ne répondent pas aux critères des mesures actuelles du PACC.</li> <li>• Mise en place de mécanismes de financement mixte et d'autres formes d'interventions afin de mieux accompagner les promoteurs dans la réalisation de grands projets mobilisateurs.</li> </ul>
Nouvelles mesures proposées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur industriel – Entreprises non assujetties au SPEDE Enveloppe réservée au soutien des actions innovantes qui ne répondent pas aux critères des mesures actuelles du PACC.</li> <li>• Mise en place de mécanismes de financement mixte et d'autres formes d'interventions afin de mieux accompagner les entrepreneurs dans la réalisation de projets mobilisateurs.</li> </ul>
Nouvelle mesure proposée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur santé publique – Îlots de chaleur Renforcer le soutien à la lutte contre les îlots de chaleur. Instauration d'une mesure visant à ce que 1 % du budget de construction et de rénovation d'infrastructures publiques soit alloué au verdissement, et à laquelle le Fonds vert pourrait contribuer.</li> </ul>
Nouvelle mesure proposée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagne de marketing social pour induire des changements de comportements</li> </ul>

Des travaux additionnels et des consultations devront être réalisés afin d'établir des budgets et des cibles de GES pour ces propositions.

## ■ Des actions avec des objectifs similaires ou complémentaires

Plusieurs actions du PACC 2013-2020 semblent concourir à l'atteinte d'objectifs similaires ou complémentaires. Dans un souci d'efficacité et d'efficience, il serait peut-être avantageux dans certains cas de regrouper ces actions afin d'éviter les doublons et les frais administratifs inutiles.

Dans ces situations, il pourrait être pertinent de désigner un porteur de dossier unique qui assumerait la responsabilité de l'action et veillerait à l'efficacité, à l'efficience et à la complémentarité des projets déployés.

Voici des actions dont les objectifs sont similaires ou complémentaires :

### ■ Soutien au développement du réseau de bornes de recharge

- Action 14.1/Programme Roulez vert : Rabais à l'achat de véhicules électriques et de bornes de recharge (TEQ)
- Action 14.2.2/Projet-pilote d'installations d'infrastructures de recharge le long de l'A-40 (TEQ)
- Action 14.2.3/Programme Branché au travail (TEQ)
- Action 14.2.4/Bornes de recharge (circuit électrique) (TEQ)
- Action 14.3.1/Promotion de l'électrification des transports (TEQ)
- Action 14.10/Support à l'implantation de bornes de recharge le long des principaux axes routiers (MTQ)

### ■ Rénovation résidentielle

- Action 20.6/Crédit d'impôt RénoVert (MFQ)
- Action 20.2/Programme Chauffez vert (TEQ)

Pour ces actions, le Conseil de gestion estime qu'il y a une possibilité de subventionner deux fois la même rénovation et estime que des correctifs devraient être apportés.

### ■ Utilisation du bois dans la construction

- Action 19.4.1/Formation continue sur l'utilisation du bois dans la construction (MFFP)
- Action 19.4.2/Réalisation de projets mobilisateurs en lien avec l'utilisation du bois dans la construction (MFFP)
- Action 19.4.3/Développement des connaissances sur les matériaux à faible empreinte carbone (bois) (MFFP)
- Action 19.4.4/Adaptation du Code de construction et autres mesures pour favoriser l'utilisation du bois dans la construction (RBQ)

### ■ Code de construction

- Action 19.1.1/Mise en œuvre de la révision du Code de construction pour le petit bâtiment d'habitation (RBQ)
- Action 19.1.3/Révision du code pour les bâtiments commerciaux, institutionnels et résidentiels (RBQ)

- Action 19.1.2/Révision du Code de construction pour les bâtiments commerciaux, institutionnels et résidentiels (TEQ)
- Action 19.4.4/Adaptation du Code de construction et autres mesures pour favoriser l'utilisation du bois dans la construction (RBQ)

#### ■ Pergélisol

- Action 5.2/Renforcer l'acquisition et le transfert de connaissance sur la dégradation du pergélisol en milieu nordique (MAMH)
- Action 28.2/Adapter la gestion et les pratiques d'entretien en transport dans le Nord-du-Québec (MTQ)
- Action 6.8/Cartographie-synthèse des vulnérabilités du Québec arctique (MFFP)

#### ■ Aménagement du territoire

- Action 2.3/Soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (MSP)
- Action 2.3/Soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (MAMH)

#### ■ Sinistre

- Action 3.2/Soutien aux municipalités pour la réalisation de projets de prévention de sinistres (MSP)
- Action 27.6/Accompagnement et soutien en prévention et après sinistre pour les entreprises et le soutien à la relance des activités économiques suite à un sinistre en lien avec les changements climatiques (MEI)

#### ■ Transport modal

- Action 15.1/Programme visant la réduction des émissions de GES par le développement du transport intermodal (MTQ)
- Action 16.1/Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire en matière de réduction ou d'évitement des émissions de GES (MTQ)

#### ■ Communication, sensibilisation et promotion

- Action 7.1/Sensibilisation aux enjeux des changements climatiques et promotion des initiatives gouvernementales (MELCC)
- Action 7.3/Diffusion des connaissances en adaptation (MELCC)
- Action 14.3.1/Promotion de l'électrification des transports (TEQ)
- Action 14.3.1/Élaboration d'une stratégie de communication gouvernementale et la mise en œuvre du Plan d'action en électrification des transports (MTQ)
- Action 14.3.2/Promotion de l'électrification des transports (MTQ)
- Action 14.3.3/Soutien à l'organisation d'événements internationaux scientifiques et techniques au Québec (MTQ)

**Recommandation 3** Analyser la pertinence de regrouper les actions dont les objectifs sont similaires ou complémentaires et désigner un porteur de dossier unique.

## 4. L'analyse des secteurs stratégiques

### ■ Le secteur des transports

La faible contribution des efforts déployés à ce jour dans le secteur des transports pour l'atteinte du potentiel de réduction des émissions de GES soulève des inquiétudes et la pertinence des actions de ce secteur est mise en doute. Il est recommandé de réviser en profondeur les actions du secteur. Cependant, afin d'éviter de déséquilibrer l'écosystème actuel du secteur, cette révision devrait être faite en prévision d'un plan d'action sur les changements climatiques post-2020 (PACC post-2020).

La réussite des initiatives en transport dépend grandement d'une planification intégrée des transports, de l'aménagement du territoire et d'une implication active du milieu municipal. Par conséquent, l'élaboration de programmes ou de mesures doit se faire davantage en collaboration avec les municipalités et les autorités organisatrices du transport en commun.

Finalement, la LMDDEP prévoit que les deux tiers des sommes qui correspondent au produit de la vente de droits d'émission sont réservés aux mesures applicables au transport. Cette restriction engendre une disparité entre la contribution du secteur aux émissions de GES (41,7 %) par rapport au budget qui y est alloué (66 %).

**Recommandation 4** Revoir l'ensemble des actions du secteur des transports en prévision du PACC post-2020.

### ■ Le transport des personnes

De 1990 à 2014, la consommation d'énergie dans le transport a connu une croissance de 12 % pour les véhicules personnels<sup>18</sup>. En accélérant le déploiement des infrastructures permettant l'amélioration de l'offre de services en transport en commun et actif ou l'installation de bornes de recharge plus rapides, il sera plus facile d'inciter des changements de comportements.

Certaines avenues devraient être explorées et supportées par le Fonds vert, en collaboration étroite avec les municipalités.

De plus, il est proposé d'investir davantage dans les infrastructures en transport en commun, tout en assurant la mise en place d'un cadre financier permettant d'accélérer les investissements en la matière, pour ainsi garantir l'amélioration de l'offre de services et sa pérennité.

En complément, le réseau de bornes de recharge devra également être mieux soutenu.

En contrepartie, le remboursement des dépenses d'exploitation des sociétés de transport en commun ou des municipalités par le biais du Fonds vert pourrait être diminué. Plusieurs de ces dépenses, bien qu'elles concourent au maintien de l'offre, ne sont pas en adéquation avec les objectifs du PACC 2013-2020 (ex. : dépense en carburant ou en salaires).

<sup>18</sup> Whitmore, J. et P.-O. Pineau. État de l'énergie au Québec 2018, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, décembre 2017, page 25.

Recommandation 5	Envisager d'investir davantage dans les infrastructures en transport en commun ainsi que dans le réseau de bornes de recharge.
Recommandation 6	En collaboration avec les municipalités, instaurer des projets pilotes permettant d'alimenter la réflexion sur la mise en place de nouveaux moyens de déplacement.
Recommandation 7	Réévaluer la pertinence du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC).

## ■ Le transport des marchandises et l'intermodalité

De 1990 à 2014, la consommation d'énergie dans le transport des marchandises a connu une hausse de 44 %, une croissance de loin supérieure à celle des véhicules personnels<sup>19</sup>. Ce phénomène s'explique principalement par la hausse des échanges et de la consommation qui en fait un enjeu majeur de l'économie québécoise. Il contribue à la compétitivité des entreprises en offrant un avantage concurrentiel par rapport aux autres modes de transport. Selon les données du MTQ, l'industrie du camionnage a généré en 2011 au Québec des retombées annuelles en dépenses d'exploitation de 4,86 milliards de dollars, soit plus de 1,6 % du PIB québécois<sup>20</sup>.

Les actions du PACC 2013-2020 reliées au transport des marchandises devraient être repensées. De nouvelles possibilités sont à envisager pour s'adapter aux paradigmes émergents. Des changements de comportements sont requis. Les nouvelles habitudes de consommation devraient être prises en compte dans la définition des besoins.

Le MTQ encourage la transition énergétique dans le transport des marchandises, mais veut également permettre aux entreprises d'être compétitives, d'attirer des investissements et de générer des emplois. Il faut donc s'assurer que les chaînes logistiques demeurent efficaces en utilisant le bon mode, au bon endroit, au bon moment. L'appui de tous les modes de transports est donc nécessaire dans la récente Politique de mobilité durable. On vise l'établissement de réseaux multimodaux qui permettront d'appuyer une intégration modale renforcée et le développement de solutions innovantes. Pour ce faire, tout ce qui concerne les plateformes collaboratives, les centres de consolidation de flux de marchandises en milieu urbain et les centres de distribution à valeur ajoutée devront être examinés. Par conséquent, le MTQ devrait revoir ses interventions dans les programmes existants, notamment dans le Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre par le développement du transport intermodal (PREGTI) et dans le Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire en matière de réduction des émissions de GES (PETMAF). Des similitudes sont constatées qui, par leur nature, limitent la performance de ces programmes. Ainsi, les initiatives encourageant le transfert modal du fret devraient être révisées.

<sup>19</sup> Idem

<sup>20</sup> [https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role\\_ministere/DocumentsPMD/PMD-03-cadre-intervention.pdf](https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/DocumentsPMD/PMD-03-cadre-intervention.pdf)

Il est recommandé de maintenir le programme Écocamionnage, pour améliorer l'efficacité des flottes de camions. Toutefois, les balises du programme devraient être révisées sur une base continue afin de mieux réagir au marché actuel, de limiter les similitudes avec d'autres programmes du PACC 2013-2020 et de favoriser davantage l'utilisation d'énergies alternatives.

#### Recommandation 8 Poursuivre l'amélioration du programme Écocamionnage.

##### ■ La recherche en transport

Au cours du PACC 2013-2020, plusieurs projets de recherche ont été menés sur différents sujets. Près de 5 millions de dollars ont été investis dans des projets tels que :

- La cartographie synthèse des vulnérabilités du Québec arctique;
- L'amélioration de la connaissance des risques naturels liés aux changements climatiques et la compréhension de leurs impacts, notamment en matière de transport;
- La mise en œuvre de solutions d'adaptation visant à renforcer la gestion et l'entretien des infrastructures existantes dans un contexte de changements climatiques et d'intégration des critères de conception adaptés pour les nouvelles infrastructures;
- Optimisation du transport des marchandises (bon mode, bon moment et diminution de transport à vide.

Le MTQ doit présenter sous peu au CGFV un portrait des connaissances acquises durant cette période et des lacunes persistantes.

Pour la période post-2020, une réflexion devra avoir lieu afin de déterminer les efforts qui relèvent maintenant de la mission du MTQ, comme la réfection et l'amélioration des infrastructures de transport.

#### Recommandation 9 Entreprendre une réflexion, en collaboration avec le MTQ et le MELCC, sur le financement des projets de recherche en transport par le Fonds vert.

##### ■ Le secteur industriel, commercial et institutionnel

En 2014, le secteur industriel, incluant l'industrie agricole, était le plus grand consommateur d'énergie au Québec. Ce secteur compte pour environ 34 % de la consommation énergétique totale et environ 18 % des émissions de GES liées à la consommation d'énergie<sup>21</sup>.

<sup>21</sup> Whitmore, J. et P.-O. Pineau. *op. cit.*, page 31.



Présentement, la portée des programmes du PACC 2013-2020 et les conditions d'admissibilité limitent la réalisation de grands projets mobilisateurs pour le Québec. Par conséquent, des solutions sont à élaborer afin de mieux soutenir les entreprises dans leurs besoins de financement et d'assurer leur compétitivité.

Ainsi, il est recommandé de réserver une enveloppe budgétaire à la mise en place des mesures d'accompagnement propres aux grands émetteurs industriels assujettis au SPEDE. Présentement, un comité interministériel est en place afin de définir et de proposer des mesures d'accompagnement pour mieux appuyer cette clientèle dans ses efforts de lutte contre les changements climatiques et assurer sa compétitivité.

D'autre part, dans l'optique de favoriser la transition des entreprises québécoises non assujetties au SPEDE vers une économie sobre en carbone, il est recommandé de prévoir une enveloppe budgétaire pour soutenir leurs technologies innovantes, lorsqu'elles ne répondent pas aux critères d'un programme du PACC 2013-2020.

Plusieurs études démontrent que les questions liées au financement demeurent parmi les principaux enjeux des entreprises québécoises. Citons à titre d'exemple le *Panorama des Cleantechs au Québec*<sup>22</sup> qui fait état de cet enjeu. Par conséquent, le Fonds vert doit servir de levier financier et offrir différents outils de financement, tels que le prêt ou la participation en capital-actions en plus de la subvention.

Il est proposé de mettre en place des mécanismes de financement mixte « où l'état couvre une portion du risque que ne peut prendre le privé, l'incitant ainsi à participer plus rapidement et dans de meilleures conditions aux montages financiers. Il est important de noter que la contribution financière de fondations philanthropiques s'ajoute de plus en plus à cette équation, particulièrement quand il s'agit de traiter des enjeux environnementaux importants. Ainsi, le Fonds vert devrait contribuer à la création de fonds mixtes de financement de projets afin de favoriser l'apport en capital privé pour compléter le financement de projets adoptant des technologies propres, accélérant ainsi l'expansion des entreprises »<sup>23</sup>. Cette contribution permettrait également d'assurer le maintien de la propriété intellectuelle au Québec.

D'autre part, l'appariement du capital du Fonds vert au capital investi par des gestionnaires privés permettrait de créer un effet de levier pour attirer des capitaux privés.

---

<sup>22</sup> EY. *Panorama des Cleantechs au Québec*, 2018 ([http://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/EY-Panorama-des-Cleantech-au-Quebec/\\$File/PanoramaDesCleantechAuQc-EY-Sous-Embargo.pdf](http://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/EY-Panorama-des-Cleantech-au-Quebec/$File/PanoramaDesCleantechAuQc-EY-Sous-Embargo.pdf))

<sup>23</sup> Écotech. *Livre blanc pour une économie verte*, 2018 ([http://www.ecotechquebec.com/documents/files/Etudes\\_memoires/livre-blanc-e-cotech-que-bee-2018.pdf](http://www.ecotechquebec.com/documents/files/Etudes_memoires/livre-blanc-e-cotech-que-bee-2018.pdf))

Recommandation 10	Poursuivre les travaux en vue de la mise en place de mesures d'accompagnement pour les entreprises émettrices assujetties au SPEDE et y allouer une enveloppe budgétaire.
Recommandation 11	Considérer la mise en place d'une enveloppe budgétaire pour les entreprises non assujetties au SPEDE afin de soutenir les technologies innovantes qui ne répondent aux critères d'aucune action du PACC 2013-2020.
Recommandation 12	Évaluer la possibilité de mettre en place d'autres types de financement en addition à la subvention.
Recommandation 13	Soutenir des mécanismes de financement mixte pour la réalisation de grands projets mobilisateurs qui ne répondent aux critères d'aucune action du PACC 2013-2020.
Recommandation 14	Considérer la possibilité de mettre en place un processus d'appariement du capital du Fonds vert au capital investi par des gestionnaires privés.

### ■ Le secteur du bâtiment

Le CGFV est conscient que des efforts devront être déployés dans le secteur du bâtiment, mais des validations restent à faire auprès des partenaires. Ces validations porteront notamment sur les résultats obtenus à ce jour et ceux attendus d'ici la fin du PACC 2013-2020. Le CGFV compte poursuivre son analyse au cours des prochains mois.

### ■ L'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire constitue un champ d'action structurant, ayant une influence considérable sur la consommation énergétique dans les domaines du transport et du bâtiment<sup>24</sup>. Donc, le Québec devrait accentuer ses efforts vers une vision d'ensemble améliorée.

Le lien entre les actions mises en œuvre dans le cadre du PACC 2013-2020 et les efforts concrets de réduction et d'adaptation est parfois difficile à comprendre. En effet, la vision que s'est fixée le PACC 2013-2020 est d'avoir mis un frein à l'étalement urbain, en 2020, grâce notamment à une législation et à une fiscalité qui favorisent la réduction des émissions de GES, alors que plusieurs actions financées par le Fonds vert comprennent l'élaboration de formations ou d'outils et leur diffusion. Présentement, la contribution du Fonds vert aux objectifs du PACC 2013-2020 en matière d'aménagement du territoire se situe en amont de ceux-ci. Dans ce contexte, l'approche actuelle devrait être revue en prévision du PACC post-2020, afin de s'assurer que les résultats des actions en aménagement du territoire atteignent les objectifs fixés.

La majorité des actions liées à l'aménagement du territoire n'a pas encore été déployée. Cette situation offre une opportunité de revoir l'ensemble des actions à être financées par le Fonds vert.

Recommandation 15	Revoir l'ensemble des actions en aménagement du territoire en prévision du PACC post-2020.
-------------------	--

<sup>24</sup> Idem, p. 6.

## ■ La santé publique

Les îlots de chaleur urbains sont une source de préoccupation grandissante, puisqu'ils peuvent avoir des impacts néfastes sur la santé des gens. Dans son Bilan de mi-parcours du PACC 2013-2020, le MELCC recommandait de renforcer le soutien à la lutte contre les îlots de chaleur. Le CGFV recommandait également, dans son avis sur le Bilan, de faire converger les initiatives en matière d'adaptation pour agir sur les phénomènes connus, dont les îlots de chaleur.

D'autre part, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a récemment proposé que le gouvernement combatte activement les îlots de chaleur par l'instauration d'une mesure visant à ce que 1 % du budget de construction et de rénovation d'infrastructures publiques soit alloué au verdissement<sup>25</sup>. Cette mesure pourrait également contribuer fortement aux efforts liés à l'exemplarité de l'État.

L'INSPQ avance que les effets positifs sur les coûts évitables en santé dépasseront largement les coûts annuels estimés à 170 millions de dollars<sup>26</sup> qui seraient requis pour l'application d'une telle politique.

**Recommandation 16** Évaluer la possibilité de mettre en place une mesure visant à ce que 1 % du budget de construction et de rénovation d'infrastructures publiques soit alloué au verdissement, et à laquelle le Fonds vert pourrait contribuer.

## ■ Le secteur agricole

Ce secteur fait face à de nombreux enjeux, notamment en regard de la disponibilité des solutions applicables au contexte actuel. Certaines actions mises en place ne semblent pas répondre aux besoins de la clientèle.

De nouvelles solutions devront être envisagées en fonction des besoins définis par le milieu dans l'élaboration du prochain PACC.

## ■ La recherche et le développement des connaissances

Les efforts en recherche ont été considérables au cours des dernières années, tant ceux financés par le Fonds vert que ceux réalisés au Canada ou à l'international. Ainsi il y aurait lieu de recentrer les activités de recherche sur des besoins réels et de s'assurer d'avoir des retombées concrètes à court terme.

**Recommandation 17** Cerner les besoins en recherche qui doivent être soutenus.

<sup>25</sup> À l'instar de ce que prévoit la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics avec le 1 % consacré à l'art public.

<sup>26</sup> Idem p. 6.

## ■ Les frais d'administration du PACC 2013-2020

Selon les Comptes du Fonds vert de l'année financière 2016-2017, les frais d'administration représentaient 29 millions de dollars, pour un total de 564 millions de dollars versés en subventions, soit 5,1 %.

La méthode actuelle de comptabilisation des frais d'administration ne permet pas d'avoir pour tous les partenaires le détail des dépenses. Par ailleurs, le CGFV poursuit son analyse des frais d'administration imputés au Fonds vert afin de dégager les barèmes à appliquer et de s'assurer que ceux-ci soient raisonnables, justifiés et établis en fonction des meilleures pratiques en la matière.

## 5. Les constats à l'égard du fonctionnement du Conseil de gestion du Fonds vert

À la lumière de la première année d'activité du CGFV, une série de constats s'impose à l'égard du fonctionnement de l'organisme, faisant en sorte que la performance du Fonds vert n'est pas optimale.

- Le MELCC demeure juge et partie de la gestion du Fonds vert puisqu'il conçoit le PACC et administre des actions du PACC.
- La comptabilité et les états financiers du Fonds vert sont faits par le MELCC et les informations financières du Fonds vert ne sont pas soumises au CGFV. Pourtant, la LMDDEP précise que les états financiers du Fonds vert doivent être inclus dans le rapport annuel de gestion du CGFV et que ce dernier doit assurer la supervision et le suivi des activités de trésorerie du Fonds vert et de ses flux financiers.
- Un différend quant à l'interprétation légale des dispositions de la LMDDEP persiste entre le CGFV et le MELCC, ce qui nuit à l'exercice de la mission du CGFV et à son indépendance.
- Avec ses 14 employés temps complet (ETC), le CGFV est nettement en sous-effectif pour accomplir sa tâche, comparativement aux 45 ETC du MELCC qui étaient affectés à la coordination du PACC 2013-2020 jusqu'à la création du CGFV.

Le choix des modèles d'affaires du CGFV et du Fonds vert a un impact sur la performance du Fonds vert, alors que l'indépendance souhaitée du CGFV ne s'est pas pleinement concrétisée.

Un exercice d'étalonnage des pairs du CGFV à travers le monde, soit les banques et fonds verts, est actuellement en cours. Il fera l'objet d'un rapport ultérieur qui visera à dégager des stratégies axées sur l'amélioration de la performance du Fonds vert. Les aspects suivants seront analysés : la structure et le modèle de gouvernance, les sources de financement, les axes d'intervention, les formes de financement, le modèle de livraison, la reddition de comptes et les critères de rendement. Il sera ensuite possible de dégager certaines tendances pertinentes et pratiques intéressantes pour alimenter la réflexion sur l'orientation stratégique du Fonds vert et sur l'optimisation de sa structure et de son mode de fonctionnement.

**Recommandation 18** Clarifier les rôles et responsabilités du CGFV dans l'intérêt de la performance du Fonds vert et de l'indépendance voulue du CGFV.

## 6. Conclusion

La création du Fonds vert en 2006 constituait un véritable tournant dans la politique environnementale du Québec et, par le fait même, représentait, à l'origine, un outil novateur et un vecteur de fierté identitaire pour les Québécois. Nul doute que cette volonté gouvernementale a permis au Québec de se positionner comme un leader dans la lutte contre les changements climatiques en Amérique du Nord et de rayonner sur la scène internationale.

Malgré les efforts déployés depuis le lancement du premier plan d'action sur les changements climatiques en 2006, bon nombre d'interventions restent à faire pour atteindre les ambitieuses cibles de réduction des émissions de GES que s'est fixées le gouvernement.

Ainsi, un virage majeur s'impose pour assurer la performance et la pérennité du Fonds vert. Une avenue serait de devancer la mise en œuvre du prochain PACC, avant 2020.

D'ici là, le CGFV fait les propositions suivantes :

### ■ Optimiser les actions du PACC 2013-2020

Il est recommandé de bonifier 1 action, de ne pas poursuivre 45 actions dans leur forme actuelle, d'analyser l'élaboration de 5 nouvelles actions en proposant des projets ou des programmes qui permettent d'atteindre des résultats significatifs d'ici la fin du PACC 2013-2020 et de regrouper les actions qui partagent des objectifs similaires ou complémentaires et, dans ce dernier cas, de désigner un MO porteur unique. Il est également recommandé de revoir l'ensemble des actions des secteurs agricole, des transports et de l'aménagement du territoire en prévision du PACC post-2020. Finalement, il est recommandé de réévaluer les axes de recherche, y compris la recherche dans le secteur des transports, afin de répondre à des besoins réels et d'engendrer des retombées à court terme.

### ■ Réallouer les soldes budgétaires disponibles

À court terme, en tenant compte du solde budgétaire résiduelle des actions terminées, abandonnées, suspendues et non démarrées, le CGFV estime qu'une somme de 30 millions de dollars pourrait être réallouée. De plus, pour les actions en cours et en élaboration, en tenant compte des commentaires reçus des partenaires, un montant additionnel de 61 millions de dollars pourrait être réalloué.

### ■ Évaluer les modes de financement

Il est recommandé d'évaluer la possibilité de mettre en place d'autres modes de financement que la subvention, comme prévu au PACC 2013-2020 (exemple : prêts ou participations au capital-actions). Ces modes de financement pourraient mieux accompagner les entreprises assujetties ou non au SPEDE dans la réalisation de projets mobilisateurs qui ne répondent pas aux critères des mesures actuelles du PACC 2013-2020.

## ■ **Se doter d'une stratégie de communication**

Il est recommandé de regrouper les sommes présentement consacrées à différentes initiatives de communication, de sensibilisation et de promotion afin d'élaborer une véritable stratégie de communication axée sur le marketing social pour induire de réels changements de comportements dans la société.

En ayant les moyens de ses ambitions, le Fonds vert pourra demeurer une fierté nationale et faire en sorte que les citoyens et les générations futures bénéficient de ses retombées.

**Annexe 1 – Actions dont le solde de l’enveloppe budgétaire est de 10 millions de dollars et plus au 31 mars 2018<sup>27</sup>**

<b>No</b>	<b>Action</b>	<b>Sous-action</b>	<b>Partenaire</b>	<b>Solde de 10 M\$ et + (M\$)</b>
2.1	Programme Climat-municipalités		MELCC	49,219
2.2	Programme pour le développement durable des collectivités		MAMH	19,976
2.3.1 2.3.2	Soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale		MAMH / MSP	13,950
2.5	Soutien à la réhabilitation de terrains contaminés (Climat Sol +)		MELCC	29,888
4.6	Soutien à l'innovation technologique pour réduire les émissions de GES - programme Technoclimat		TEQ	11,605
4.8.1	Projets mobilisateurs et structurants	Projets mobilisateurs et structurants en réduction des émissions de GES	MEI	12,462
4.8.2	Projets mobilisateurs et structurants	Projets mobilisateurs et structurants en électrification des transports	MEI	11,634
7.1	Sensibilisation aux enjeux des CC et promotion des initiatives gouvernementales		MELCC	16,654
8.1	Soutien aux initiatives de la société civile		MELCC	16,959
8.4	Partenariats structurants (continuité et nouveaux) en matière de lutte aux changements climatiques		MELCC	14,609
11.5	Rendre les établissements d'enseignement écoresponsables		MEES	100,000
13.2	Transport collectif FORT		MTQ (FORT)	190,900
13.4	Programme d'aide financière aux infrastructures cyclables et piétonnes - Véloce II – volet 1		MTQ (FORT)	21,501
13.7.1 13.7.2 13.7.3 13.7.4	Programme d'aide au développement du transport collectif	Amélioration des services de transport en commun (urbain)	MTQ (FORT)	368,500
13.8.2	Émergence et implantation de technologies d'électrification des transports - transport collectif	Programme de soutien des projets en démonstration en transport collectif	MTQ (FORT)	15,500
14.1	Rabais à l'achat de véhicules électriques et de bornes de recharge		TEQ	33,843

<sup>27</sup> Les données financières ont été extraites le 27 août 2018. Ces données sont provisoires.



No	Action	Sous-action	Partenaire	Solde de 10 M\$ et + (M\$)
15.1	Programme visant la réduction des émissions de GES par le développement du transport intermodal (PREGTI)		MTQ	73,196
16.1	Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire (PETMAF) en matière de réduction ou d'évitement des émissions de GES		MTQ	40,920
17.1	Programme d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le transport routier des marchandises		MTQ	46,139
17.3 17.4	Gestion environnementale des parcs de véhicules routiers, incluant entretien et inspection		TEQ	23,235
18.1	Programme d'efficacité énergétique et de conversion vers des énergies moins émettrices de GES		TEQ	24,442
18.2	Acquisition, implantation et commercialisation d'équipements et de technologies permettant aux PME de réduire leurs émissions de GES		MEI	46,602
20.1	Conversion et efficacité énergétique dans les bâtiments commerciaux et institutionnels		TEQ	20,196
20.2	Conversion de systèmes de chauffage dans le secteur résidentiel (Chauffez vert)		TEQ	45,105
20.6	RénoVert		MFQ	53,360
24.1	Soutien au développement des bioénergies pour réduire les émissions de GES à court terme		TEQ	17,718
31.1.1 31.1.2 31.1.3	Activités spécifiques du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Développement de politiques et de l'expertise en changements climatiques	MELCC	34,930
<b>Total sans FORT</b>				<b>756,641</b>
<b>Total général</b>				<b>1 353,043</b>

## Annexe 2 – Détail des recommandations du CGFV par action du PACC 2013-2020

N°	Action	Sous-action	Partenaire	Statut de l'action au 31 mars 2018	Données financières		Recommandations	
					Budget 2013-2020 (M\$)	Dépenses et engagements ultérieurs au 31 mars 2018 (M\$)	Recommandations sur l'action	Recommandations sur le financement de l'action
1.1	Développement et diffusion d'outils d'aménagement destinés aux municipalités	-	MAMH	En cours	5,000	1,830	Maintenir	Réalouer les sommes disponibles
1.2.1	Intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les décisions relatives à l'aménagement du territoire et l'urbanisme	Intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les orientations gouvernementales en aménagement du territoire	MAMH	En cours	0,500	0,000	Arrêter en 2020	Maintenir
1.2.2	Intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les décisions relatives à l'aménagement du territoire et l'urbanisme	Soutien aux municipalités pour l'intégration de la gestion des risques associés aux changements climatiques (MSP)	MSP	En cours	0,500	0,105	À réévaluer	À réévaluer
2.1	Programme Climat-municipalités	-	MELCC	En élaboration	50,000	0,781	À réévaluer	Réalouer les sommes disponibles
2.2	Programme pour la planification de milieux de vie durables	-	MAMH	En élaboration	20,000	0,024	À réévaluer	À réévaluer
2.3.1	Soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale	-	MAMH	En élaboration	14,000	0,050	À réévaluer	À réévaluer
2.3.2	Soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale	Volet MSP (en concertation avec le MAMH – budget conjoint)	MSP	Non démarrée		0,000	À réévaluer	À réévaluer
2.4	Soutien aux municipalités dans la mise en place de système de gestion des eaux de pluie	-	MAMH	En élaboration	10,000	0,034	À réévaluer	À réévaluer
2.5	Soutien à la réhabilitation de terrains contaminés (Climat Sol +)	-	MELCC	En cours	30,000	0,112	Maintenir	Maintenir
2.6.1	Soutien aux municipalités situées le long du Saint-Laurent confrontées à l'érosion côtière	Soutien aux municipalités situées le long du Saint-Laurent confrontées à l'érosion côtière : volet maritime	MELCC	En cours	5,500	2,188	Information à valider ou à compléter	Réalouer les sommes disponibles
2.6.2	Soutien aux municipalités situées le long du Saint-Laurent confrontées à l'érosion côtière	Soutien aux municipalités situées le long du Saint-Laurent confrontées à l'érosion côtière : volet fluvial	MELCC	En cours	2,500	0,918	Arrêter en 2020	Réalouer les sommes disponibles
3.1	Système de surveillance, de prévision, de suivi et d'alerte relatifs aux aléas pouvant s'accroître sous l'effet des changements climatiques	-	MSP	En cours	1,800	0,526	Maintenir	Maintenir
3.2	Soutien aux municipalités pour la réalisation de projets de prévention de sinistres	-	MSP	En cours	16,400	10,146	Maintenir	Maintenir
3.3	Accroissement de la résilience des systèmes et infrastructures essentiels face aux changements climatiques	-	MSP	En cours	3,000	0,400	À réévaluer	À réévaluer

N°	Action	Sous-action	Partenaire	Statut de l'action au 31 mars 2018	Données financières		Recommandations	
					Budget 2013-2020 (M\$)	Dépenses et engagements ultérieurs au 31 mars 2018 (M\$)	Recommandations sur l'action	Recommandations sur le financement de l'action
4.1	Chaire sur la séquestration géologique du carbone/géothermie (INRS)	-	MELCC	Abandonnée	0,000	0,000	S. O.	S. O.
4.2	Travaux d'optimisation des initiatives de réduction d'émissions de GES	-	MELCC	En cours	4,000	1,554	Maintenir	Maintenir
4.4.1	Financement de projets de recherche industrielle en collaboration et de projets de recherche en innovation	Projets visant une réduction des émissions de GES	MEI	En cours	12,000	4,800	Maintenir	Maintenir
4.4.2	Financement de projets de recherche industrielle en collaboration et de projets de recherche en innovation	Projets en électrification des transports et transport intelligent	MEI	En cours	11,000	4,000	Maintenir	Maintenir
4.5	Soutien aux regroupements de chercheurs et étudiants universitaires (FQR)	-	MEI	Terminée	3,500	3,500	S. O.	S. O.
4.6	Soutien à l'innovation technologique pour réduire les émissions de GES - programme Technoclimat	-	TEQ	En cours	38,250	26,645	Maintenir	Maintenir
4.7	Soutien à la recherche et à l'innovation en changements climatiques	-	MEI	En cours	15,000	8,080	Maintenir	Maintenir
4.8.1	Projets mobilisateurs et structurants	Projets mobilisateurs et structurants en réduction des émissions de GES	MEI	En cours	12,500	0,038	Maintenir	Maintenir
4.8.2	Projets mobilisateurs et structurants	Projets mobilisateurs et structurants en électrification des transports	MEI	En cours	20,000	8,366	Maintenir	Maintenir
4.8.3	Projets mobilisateurs et structurants	Phase 2 de l'avion écologique	MEI	En cours	17,500	14,241	Maintenir	Maintenir
4.9	Appui à la précommercialisation- C3E	-	TEQ	Terminée	4,000	4,000	S. O.	S. O.
4.10	Soutien à la recherche sur les technologies propres	-	MEI	En cours	3,000	0,000	Maintenir	Réalouer les sommes disponibles
4.11	Appui à la recherche concernant la capture du Carbone	-	MELCC	En cours	15,000	16,300 <sup>28</sup>	Maintenir	Maintenir
4.12	Écofuel	-	TEQ	En cours	5,500	5,194	Maintenir	Maintenir
5.1	Surveillance et acquisition de connaissances sur le climat, la qualité de l'air et les précipitations	-	MELCC	En cours	13,800	5,782	Arrêter en 2020	Réalouer les sommes disponibles
5.2.1	Renforcer l'acquisition et le transfert de connaissance sur la dégradation du pergélisol en milieu nordique	Cartographie du pergélisol dans dix villages nordiques	MAMH	En cours	0,863	0,380	Maintenir	Réalouer les sommes disponibles
5.2.2	Renforcer l'acquisition et le transfert de connaissance sur la dégradation du pergélisol en milieu nordique	Suivi climatique et géothermique à Salluit	MAMH	En cours	0,337	0,080	Maintenir	Réalouer les sommes disponibles

<sup>28</sup> Le dépassement budgétaire de cette action sera corrigé en 2018-2019 en raison d'une erreur de comptabilisation en fin d'année financière.

N°	Action	Sous-action	Partenaire	Statut de l'action au 31 mars 2018	Données financières		Recommandations	
					Budget 2013-2020 (M\$)	Dépenses et engagements ultérieurs au 31 mars 2018 (M\$)	Recommandations sur l'action	Recommandations sur le financement de l'action
6.1.1	Soutien à Ouranos pour des projets en adaptation	Programmation de recherche	MELCC	En cours	11,562	7,000	Arrêter en 2020	Maintenir
6.1.2	Soutien à Ouranos pour des projets en adaptation	Appel de propositions RNCAN	MELCC	Terminée	0,438	0,438	S. O.	S. O.
6.2.1	Appréciation des risques liés aux changements climatiques	Chaire de recherche en ingénierie côtière et fluviale (INRS-ETE)	MTQ	En cours	1,800	0,000	Information à valider ou à compléter	À réévaluer
6.2.2	Appréciation des risques liés aux changements climatiques	Projets de recherche sur les risques liés aux changements climatiques (transport)	MTQ	En cours	1,200	0,680	Maintenir	Réalouer les sommes disponibles
6.2.3	Appréciation des risques liés aux changements climatiques	Chaire sur les mouvements de sol - Université Laval	MSP	En cours	3,200	2,291	Maintenir	Maintenir
6.2.4	Appréciation des risques liés aux changements climatiques	Projets de recherche sur les risques liés aux changements climatiques (sécurité civile)	MSP	En cours	3,800	3,231	Maintenir	Maintenir
6.3	Connaissances sur les risques naturels et solutions d'adaptation pour les infrastructures de transport (4)	-	MTQ	En cours	10,000	4,214	Information à valider ou à compléter	À réévaluer
6.4.1	Analyse de risque, surveillance et prévention pour les maladies infectieuses liées au climat	Recherche et diffusion de connaissances sur les maladies zoonotiques et vectorielles	MSSS	En cours	1,700	1,100	Maintenir	Maintenir
6.4.2	Analyse de risque, surveillance et prévention pour les maladies infectieuses liées au climat	Évaluation de l'impact des changements climatiques sur l'introduction et la propagation des maladies de la faune, incluant la rage du renard arctique et la tique d'hiver sur les oiseaux	MFFP	En cours	0,300	0,070	Maintenir	Maintenir
6.5	Programmes de recherche ciblés en analyse des risques et vulnérabilités de santé liés aux changements climatiques	-	MSSS	En cours	2,800	2,100	Maintenir	Maintenir
6.6	Observatoire de suivi des adaptations en santé	-	MSSS	En cours	3,000	1,600	Maintenir	Maintenir
6.7	Impacts socio-économiques des changements climatiques	-	MELCC	En élaboration	4,000	0,015	À réévaluer	Réalouer les sommes disponibles
6.8	Cartographie-synthèse des vulnérabilités du Québec arctique	-	MFFP	En cours	1,800	0,810	Arrêter en 2020	Maintenir
7.1	Sensibilisation aux enjeux des CC et promotion des initiatives gouvernementales	-	MELCC	En cours	16,800	0,146	Arrêter	Réalouer les sommes disponibles
7.2	Élaboration de protocoles en matière de réduction des GES	-	MELCC	En cours	2,715	0,411	Maintenir	Maintenir
7.3	Diffusion des connaissances en adaptation	-	MELCC	En élaboration	8,000	0,000	À réévaluer	Réalouer les sommes disponibles
8.1	Soutien aux initiatives de la société civile	-	MELCC	En cours	20,000	3,041	Arrêter en 2020	Réalouer les sommes disponibles

N°	Action	Sous-action	Partenaire	Statut de l'action au 31 mars 2018	Données financières		Recommandations	
					Budget 2013-2020 (M\$)	Dépenses et engagements ultérieurs au 31 mars 2018 (M\$)	Recommandations sur l'action	Recommandations sur le financement de l'action
8.2	Outils et programmes axés sur l'implication des jeunes en matière de CC		MELCC	Abandonnée	27,400	0,207	S. O.	S. O.
8.3	Outils et programmes axés sur l'implication des jeunes en matière de CC		MELCC	Abandonnée		0,000	S. O.	S. O.
8.4	Partenariats structurants (continuité et nouveaux) en matière de lutte aux changements climatiques	-	MELCC	En cours		12,583	Arrêter en 2020	Réalouer les sommes disponibles
9.1	Partenariats internationaux du Québec	-	MELCC	En cours	2,500	1,110	Arrêter en 2020	Réalouer les sommes disponibles
9.2	Contribuer au renforcement des capacités et aux transferts technologiques auprès des pays francophones les plus vulnérables et les plus exposés aux conséquences des changements climatiques, par le biais d'un appel à projet.	-	MELCC	En cours	18,000	8,444	Maintenir	Maintenir
9.3	Contribuer au financement climatique multilatéral via un versement au Fonds des pays les moins avancés (FPMA) du Fonds pour l'environnement mondial (GEF)	-	MRIF	Terminée	6,000	6,000	S. O.	S. O.
9.4	Renforcer les capacités des pays francophones les plus vulnérables à négocier et à mettre en œuvre les engagements climatiques internationaux et soutenir l'action jeunesse dans le cadre des enjeux de la lutte contre les changements climatiques	-	MRIF	En cours	1,500	1,311	Maintenir	Maintenir
10.1	Actualiser les processus d'autorisation et de contrôle et adapter les exigences environnementales en fonction du risque	-	MELCC	En cours	3,000	0,293	Arrêter en 2020	Réalouer les sommes disponibles
10.2	Intégration des changements climatiques dans l'administration publique	-	MELCC	En élaboration	1,460	0,120	Arrêter en 2020	Réalouer les sommes disponibles
10.2.1	Intégration des changements climatiques dans l'administration publique	Intégration des changements climatiques dans l'administration publique- volet MERN	TEQ	En cours	0,040	0,038	Maintenir	Maintenir
11.1.1	Bilan carbone de l'administration publique	Compensation d'émissions de GES	MELCC	En cours	0,016	0,006	Arrêter	Réalouer les sommes disponibles
11.1.2	Bilan carbone de l'administration publique	Bilan Carbone	MELCC	Non démarrée	4,824	0,001	Arrêter	Réalouer les sommes disponibles
11.1.3	Bilan carbone de l'administration publique	Bilan carbone de l'administration publique-volet MERN	TEQ	En cours	0,060	0,117 <sup>29</sup>	Arrêter	Arrêter
11.2	Programme de navette durable	-	MELCC	En cours	8,000	0,881	Arrêter	Réalouer les sommes disponibles
11.3	Normes et directives sur les bâtiments et les parcs de véhicules	-	MELCC	Non démarrée	0,295	0,000	Arrêter	Réalouer les sommes disponibles
11.3.1	Normes et directives sur les bâtiments et les parcs de véhicules	Normes et directives sur les bâtiments et les parcs de véhicules-volet MERN	TEQ	En cours	0,205	0,050	À réévaluer	Réalouer les sommes disponibles

<sup>29</sup> Le dépassement budgétaire de cette action sera corrigé en 2018-2019 en raison d'une erreur d'imputation.

N°	Action	Sous-action	Partenaire	Statut de l'action au 31 mars 2018	Données financières		Recommandations	
					Budget 2013-2020 (M\$)	Dépenses et engagements ultérieurs au 31 mars 2018 (M\$)	Recommandations sur l'action	Recommandations sur le financement de l'action
11.4	Empreinte carbone dans les achats publics	-	MELCC	En cours	0,600	0,254	Maintenir	Réalouer les sommes disponibles
11.5	Rendre les établissements d'enseignement écoresponsables	-	MEES	En élaboration	100,000	0,000	À réévaluer	Information à valider ou à compléter
12.1	Participation à la Western Climate Initiative (WCI inc)	-	MELCC	En cours	10,285	6,808	Maintenir	Maintenir
12.2	Formations sur le marché du carbone	-	MEI	Terminée	0,400	0,105	Arrêter	Réalouer les sommes disponibles
13.1	Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services de transport en commun	-	MTQ	Terminée	119,200	117,127	S. O.	Réalouer les sommes disponibles
13.2	Transport collectif FORT	-	MTQ (FORT)	En cours	481,200	290,300	Maintenir	Maintenir
13.3	Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional	-	MTQ	Terminée	4,000	4,000	S. O.	S. O.
13.4	Programme d'aide financière aux infrastructures cyclables et piétonnes - Véloce II - volet 1	-	MTQ (FORT)	En cours	43,000	21,499	Information à valider ou à compléter	À réévaluer
13.5	Programme d'aide gouvernementale transitoire en matière de transport routier des personnes	-	MTQ	Terminée	2,250	1,933	S. O.	Réalouer les sommes disponibles
13.6	Programme de subventions à l'adaptation des taxis et des autocars interurbains pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant	-	MTQ	Terminée	1,000	0,967	S. O.	Réalouer les sommes disponibles
13.7.1	Programme d'aide gouvernementale au développement du transport collectif	Amélioration des services de transport en commun (urbain)	MTQ (FORT)	En cours	956,600	588,100	Arrêter en 2020	Maintenir
13.7.2	Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif	Soutien au transport collectif régional	MTQ (FORT)	En cours		0,000	Arrêter en 2020	Maintenir
13.7.3	Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif	Soutien aux centres de gestion des déplacements	MTQ (FORT)	En cours		0,000	Arrêter en 2020	Maintenir
13.7.4	Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif	Promotion des modes de transport alternatifs à l'automobile	MTQ (FORT)	En cours		0,000	Arrêter en 2020	Maintenir
13.8.1	Émergence et implantation de technologies d'électrification des transports - transport collectif	Projet Cité Mobilité Montréal	MTQ (FORT)	En cours	11,900	11,900	Maintenir	Maintenir
13.8.2	Émergence et implantation de technologies d'électrification des transports - transport collectif	Programme de soutien des projets en démonstration en transport collectif	MTQ (FORT)	Abandonnée	24,500	9,000	S. O.	Réalouer les sommes disponibles
14.1	Rabais à l'achat de véhicules électriques et de bornes de recharge	-	TEQ	En cours	198,100	164,257	Maintenir	Maintenir
14.2.1	Déploiement des véhicules électriques	Projets-pilotes en électrification des transports	TEQ	Terminée	4,000	2,587	S. O.	Réalouer les sommes disponibles
14.2.2	Déploiement des véhicules électriques	Projet-pilote d'installations d'infrastructures de recharge le long de l'autoroute 40	TEQ	Terminée	0,500	0,245	S. O.	Réalouer les sommes disponibles
14.2.3	Déploiement des véhicules électriques	Programme branché au travail	TEQ	En cours	11,000	7,345	Maintenir	Maintenir
14.2.4	Déploiement des véhicules électriques	Bornes de recharge (circuit électrique)	TEQ	En élaboration	5,400	0,629	À réévaluer	À réévaluer

N°	Action	Sous-action	Partenaire	Statut de l'action au 31 mars 2018	Données financières		Recommandations	
					Budget 2013-2020 (M\$)	Dépenses et engagements ultérieurs au 31 mars 2018 (M\$)	Recommandations sur l'action	Recommandations sur le financement de l'action
14.3.1	Communication et sensibilisation	Promotion de l'électrification des transports - Volet MERN	TEQ	En cours	3,400	1,634	À réévaluer	À réévaluer
14.3.1	Communication et sensibilisation	Elaboration d'une stratégie de communication gouvernementale et la mise en œuvre du Plan d'action en électrification des transports	MTQ	En cours	3,000	2,355	Arrêter	Réalouer les sommes disponibles
14.3.2	Communication et sensibilisation	Promotion de l'électrification des transports	MTQ	En cours	3,000	0,867	À réévaluer	Réalouer les sommes disponibles
14.3.3	Communication et sensibilisation	Soutien à l'organisation d'événements internationaux scientifiques et techniques au Québec	MTQ	Terminée	0,600	0,601 <sup>30</sup>	S. O.	Réalouer les sommes disponibles
14.4	Approche intégrée véhicules légers	-	MELCC	En cours	7,250	3,785	Arrêter	Réalouer les sommes disponibles
14.6	Redevance remise	-	MELCC	Non démarrée	3,400	0,000	Arrêter	Réalouer les sommes disponibles
14.7	PIEVAL	-	MELCC	En cours	1,000	0,436	À réévaluer	Maintenir
14.8	Mesures supplémentaires en électrification des transports PME (MAJEcon)	-	MTQ	Abandonnée	0,000	0,000	S. O.	S. O.
14.9	Plan d'électrification des transports (autres)	-	MTQ	Abandonnée	0,000	0,000	S. O.	S. O.
14.10	Support à l'implantation de bornes de recharge le long des principaux axes routiers	-	MTQ	En cours	2,500	0,495	Maintenir	Maintenir
14.11	Réalisation de projets pilotes pour l'électrification des parcs de véhicules de taxis	-	MTQ (FORT)	En cours	6,600	6,600	Maintenir	Maintenir
14.12	Véhicules à émission zéro	-	MELCC	En cours	3,000	0,277	Maintenir	Maintenir
15.1	Programme visant la réduction des émissions de GES par le développement du transport intermodal (PREGTI)	-	MTQ	En cours	82,000	8,804	Arrêter en 2020	À réévaluer
15.2.1	Optimiser la logistique du transport des marchandises	Centre international d'excellence en logistique	TEQ	En cours	1,000	0,596	Maintenir	Maintenir
15.2.2	Optimiser la logistique du transport des marchandises	Études diagnostiques et projets-pilote en entreprise	TEQ	En cours	4,000	1,314	Maintenir	Maintenir
16.1	Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire (PETMAF) en matière de réduction ou d'évitement des émissions de GES	-	MTQ	En cours	56,450	15,530	Arrêter en 2020	À réévaluer
17.1	Programme d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le transport routier des marchandises	-	MTQ	En cours	81,350	35,211	Maintenir	Maintenir
17.2	Soutien à l'utilisation du gaz naturel liquéfié en transport des marchandises (Route bleue)	-	TEQ	En élaboration	3,000	0,018	À réévaluer	Réalouer les sommes disponibles

<sup>30</sup> Le dépassement budgétaire de cette action sera corrigé en 2018-2019 en raison d'une erreur d'imputation.

N°	Action	Sous-action	Partenaire	Statut de l'action au 31 mars 2018	Données financières		Recommandations	
					Budget 2013-2020 (M\$)	Dépenses et engagements ultérieurs au 31 mars 2018 (M\$)	Recommandations sur l'action	Recommandations sur le financement de l'action
17.3	Gestion environnementale des parcs de véhicules routiers, incluant entretien et inspection	-	TEQ	En élaboration	25,000	0,680	À réévaluer	Réalouer les sommes disponibles
17.4	Écoconduite pour les véhicules lourds	-	TEQ	En élaboration		1,086	À réévaluer	Réalouer les sommes disponibles
17.5	Émergence et implantation de technologies d'électrification des transports - camionnage (MAJEcon)	-	MTQ	Abandonnée	0,000	0,000	S. O.	S. O.
18.1	Programme d'efficacité énergétique et de conversion vers des énergies moins émettrices de GES	-	TEQ	En cours	223,000	198,558	Maintenir	Maintenir
18.1	Programme d'efficacité énergétique et de conversion vers des énergies moins émettrices de GES	-	MERN	En cours	38,000	32,876	Arrêter en 2020	Maintenir
18.2	Acquisition, implantation et commercialisation d'équipements et de technologies permettant aux PME de réduire leurs émissions de GES	-	MEI	En cours	47,250	0,648	Maintenir	Maintenir
19.1.1	Révision du Code de construction	Mise en œuvre de la révision du Code de construction pour le petit bâtiment d'habitation	RBQ	Non démarrée	0,150	0,068	Arrêter	Réalouer les sommes disponibles
19.1.2	Révision du Code de construction	Volet MERN	TEQ	En élaboration	2,800	1,777	À réévaluer	À réévaluer
19.1.3	Révision du Code de construction	Révision du code pour les bâtiments commerciaux, institutionnels et résidentiels	RBQ	En cours	2,850	1,123	Arrêter en 2020	Réalouer les sommes disponibles
19.2	Stratégie du bâtiment durable	-	TEQ	En cours	3,300	0,514	Arrêter en 2020	Réalouer les sommes disponibles
19.3	Levées des barrières aux technologies, pratiques et énergies vertes	-	TEQ	En élaboration	1,300	0,232	À réévaluer	Réalouer les sommes disponibles
19.4.1	Favoriser la construction de bâtiments à faible empreinte carbone	Formation continue sur l'utilisation du bois dans la construction	MFFP (FRN)	En cours	6,700	0,850	À réévaluer	À réévaluer
19.4.2	Favoriser la construction de bâtiments à faible empreinte carbone	Réalisation de projets mobilisateurs en lien avec l'utilisation du bois dans la construction	MFFP (FRN)	En cours	11,000	2,724	Maintenir	À réévaluer
19.4.3	Favoriser la construction de bâtiments à faible empreinte carbone	Développement des connaissances sur les matériaux à faible empreinte carbone (bois)	MFFP (FRN)	En cours	3,300	1,825	Arrêter en 2020	À réévaluer
19.4.4	Favoriser la construction de bâtiments à faible empreinte carbone	Adaptation du Code de construction et autres mesures pour favoriser l'utilisation du bois dans la construction	RBQ	En cours	2,000	0,247	Arrêter en 2020	Réalouer les sommes disponibles
19.5	Normes pour les bâtiments dans le Nord	-	TEQ	En cours	2,000	0,841	À réévaluer	Réalouer les sommes disponibles
19.6	Cotation énergétique des bâtiments	-	TEQ	En cours	0,500	0,375	Maintenir	Maintenir
20.1	Conversion et efficacité énergétique dans les bâtiments commerciaux et institutionnels	-	TEQ	En cours	67,000	46,804	Maintenir	Maintenir



N°	Action	Sous-action	Partenaire	Statut de l'action au 31 mars 2018	Données financières		Recommandations	
					Budget 2013-2020 (M\$)	Dépenses et engagements ultérieurs au 31 mars 2018 (M\$)	Recommandations sur l'action	Recommandations sur le financement de l'action
20.2	Conversion de systèmes de chauffage dans le secteur résidentiel (Chauffez vert)	-	TEQ	En cours	65,800	20,695	À réévaluer	À réévaluer
20.3	Programme d'aide à l'achat d'équipements liés à la fourniture d'électricité pour les habitations isolées	-	TEQ	En cours	5,000	0,222	À réévaluer	À réévaluer
20.4	Bannissement du mazout lourd dans les bâtiments commerciaux et institutionnels	-	TEQ	Terminée	0,500	0,083	S. O.	Réalouer les sommes disponibles
20.5	Aide à l'installation d'équipements solaires opérationnels	-	TEQ	En cours	5,100	0,890	Arrêter	Réalouer les sommes disponibles
20.6	RénoVert	-	MFQ	En cours	330,700	277,340	À réévaluer	Maintenir
21.1	Réduction des émissions de GES en provenance des systèmes de réfrigération (OPTER)	-	TEQ	En cours	19,000	16,155	Maintenir	Maintenir
21.2	Réglementation sur les haïcarbures	-	MELCC	En élaboration	0,700	0,368	Arrêter en 2020	Maintenir
22.1	Réduction des émissions de GES associées au lisier par recouvrement étanche des structures d'entreposage, captage et traitement du biogaz	-	MAPAQ	En cours	3,250	1,178	Information à valider ou à compléter	À réévaluer
22.2	Projets visant à accentuer, chez les exploitations agricoles, l'adoption de technologies, de pratiques agricoles et de modes de production visant à réduire les émissions de GES.	-	MAPAQ	En cours	3,250	0,452	Information à valider ou à compléter	Réalouer les sommes disponibles
22.3	Réduire les émissions de GES associées à la fertilisation en révisant les grilles de fertilisation	-	MAPAQ	En cours	3,500	1,233	Maintenir	Maintenir
23.1	Programme de soutien à la valorisation des biosolides	-	MELCC	En élaboration	10,000	0,400	Maintenir	Maintenir
23.2	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage	-	MELCC	En cours	97,200	97,409 <sup>31</sup>	Maintenir	Maintenir
23.3	Programme de compostage pour petites municipalités	-	MELCC	En cours	2,000	0,045	Maintenir	Maintenir
23.4	Étendre la responsabilité élargie du producteur aux appareils de réfrigération, congélation et climatisation	-	MELCC	En suspens	0,300	0,000	Arrêter	Réalouer les sommes disponibles
24.1	Soutien au développement des bioénergies pour réduire les émissions de GES à court terme	-	TEQ	En cours	55,680	37,962	Maintenir	Maintenir
24.1.2	Soutien au développement des bioénergies pour réduire les émissions de GES à court terme	-	MERN	En cours	1,520	0,400	Information à valider ou à compléter	Maintenir
24.2	Chaire de recherche industrielle sur les biocarburants et les biocommodités	-	MERN	En cours	2,800	2,100	Maintenir	Maintenir
25.1	Améliorer l'efficacité énergétique de certains appareils d'utilisation commune	-	TEQ	En cours	0,500	0,272	S. O.	Réalouer les sommes disponibles

<sup>31</sup> Le dépassement budgétaire de cette action sera redressé en 2018-2019.

N°	Action	Sous-action	Partenaire	Statut de l'action au 31 mars 2018	Données financières		Recommandations	
					Budget 2013-2020 (M\$)	Dépenses et engagements ultérieurs au 31 mars 2018 (M\$)	Recommandations sur l'action	Recommandations sur le financement de l'action
26.1.1	Lutte aux effets de la chaleur : développement des connaissances et renforcement des modes d'intervention (canicule et îlots de chaleur)	Système de veille et surveillance	MSSS	En cours	0,805	0,535	Maintenir	Maintenir
26.1.2	Lutte aux effets de la chaleur : développement des connaissances et renforcement des modes d'intervention (canicule et îlots de chaleur)	Système d'alertes personnalisées (canicules et autres aléas)	MSSS	En cours	0,750	0,750	Maintenir	Maintenir
26.1.3	Lutte aux effets de la chaleur : développement des connaissances et renforcement des modes d'intervention (canicule et îlots de chaleur)	Recherche en matière d'adaptation aux vagues de chaleur et au réchauffement moyen	MSSS	En cours	1,745	1,200	Maintenir	Maintenir
26.1.4	Lutte aux effets de la chaleur : développement des connaissances et renforcement des modes d'intervention (canicule et îlots de chaleur)	Soutien aux municipalités pour l'implantation de mesures de lutttes aux îlots de chaleur	MSSS	En cours	7,000	5,410	Bonifier	Bonifier
26.2	Soutien à la stratégie québécoise de réduction des pollens dans une perspective de changements climatiques	-	MSSS	En cours	1,000	0,632	À réévaluer	Réalouer les sommes disponibles
26.3	Réduction des impacts psychosociaux liés aux événements météorologiques extrêmes	Projets de recherche concernant les impacts psychosociaux associés aux aléas naturels	MSSS	En cours	3,500	1,800	Maintenir	Réalouer les sommes disponibles
26.3.2	Réduction des impacts psychosociaux liés aux événements météorologiques extrêmes	Amélioration des interventions de nature psychosociale en situation de sinistre	MSSS	Non démarrée		0,000	Arrêter	S. O.
26.4.1	Politique de la qualité de l'air	Actualisation de la réglementation dans le domaine de l'air et du suivi du respect de la réglementation par les entreprises	MELCC	En cours	3,580	2,305	Arrêter en 2020	Maintenir
26.4.2	Politique de la qualité de l'air	Inventaire québécois des émissions atmosphériques - réglementation et prestation électronique de service	MELCC	En cours	0,430	0,238	Arrêter en 2020	Maintenir
26.4.3	Politique de la qualité de l'air	Développement et mise en œuvre de la gestion intégrée de l'air par zones atmosphériques de gestion	MELCC	En élaboration	3,810	1,172	Arrêter en 2020	Maintenir
26.4.4	Politique de la qualité de l'air	Contrôle des émissions atmosphériques	MELCC	En cours	1,500	0,981	Arrêter en 2020	Maintenir
26.4.5	Politique de la qualité de l'air	Activités de contrôle (inspections, enquêtes) en matière de qualité de l'air	MELCC	En cours	2,680	2,714 <sup>32</sup>	Arrêter en 2020	Maintenir
26.4.6	Politique de la qualité de l'air	Suivi de la modélisation de la qualité de l'air	MELCC	En suspens	0,500	0,043	Arrêter en 2020	Réalouer les sommes disponibles
27.1	Adaptation de la surveillance phytosanitaire, du diagnostic des ennemis des cultures et des stratégies d'intervention en fonction des impacts des changements climatiques	-	MAPAQ	En cours	3,200	1,240	Information à valider ou à compléter	Maintenir

<sup>32</sup> Le dépassement budgétaire de cette action sera corrigé en 2018-2019 en raison d'une erreur d'imputation.

N°	Action	Sous-action	Partenaire	Statut de l'action au 31 mars 2018	Données financières		Recommandations	
					Budget 2013-2020 (M\$)	Dépenses et engagements ultérieurs au 31 mars 2018 (M\$)	Recommandations sur l'action	Recommandations sur le financement de l'action
27.2	Soutien à l'adoption de bonnes pratiques agroforestières pour réduire les risques climatiques sur les sols agricoles	-	MAPAQ	En cours	1,000	0,130	Information à valider ou à compléter	Réalouer les sommes disponibles
27.3	Analyse des risques et vulnérabilités du secteur des mines	-	MERN	En suspens	0,500	0,200	À réévaluer	À réévaluer
27.4	Développement de stratégies de conservation et de gestion de l'eau en milieu agricole	-	MAPAQ	En cours	1,000	0,352	Information à valider ou à compléter	Réalouer les sommes disponibles
27.5	Vulnérabilité des forêts et des activités forestières aux changements climatiques	-	MFFP (FRN)	En cours	4,500	2,582	Maintenir	Maintenir
27.6.1	Accompagnement et soutien en prévention et après sinistre pour les entreprises et le soutien à la relance des activités économiques suite à un sinistre en lien avec les changements climatiques	Renforcer la mission "activités économiques" de la sécurité civile	MEI	En cours	5,000	0,239	À réévaluer	Réalouer les sommes disponibles
27.6.2	Accompagnement et soutien en prévention et après sinistre pour les entreprises et le soutien à la relance des activités économiques suite à un sinistre en lien avec les changements climatiques	Soutien aux entreprises pré et post sinistre	MEI	En cours		0,000	À réévaluer	Réalouer les sommes disponibles
27.7	Impact des changements climatiques sur l'industrie touristique	-	MTO	En cours	1,700	0,950	Information à valider ou à compléter	Information à valider ou à compléter
28.1	Efficacité et sécurité des systèmes de transport lors d'aléas naturels	-	MTQ	En cours	1,500	0,178	Arrêter	Réalouer les sommes disponibles
28.2	Adapter la gestion et les pratiques d'entretien en transport dans le Nord-du-Québec	-	MTQ	En cours	10,000	0,337	Maintenir	Réalouer les sommes disponibles
29.1.1	Protection et gestion de la biodiversité et des écosystèmes - Flore et écosystèmes	Caractérisation de la vulnérabilité et protection des espèces floristiques menacés ou vulnérables	MELCC	Terminée	0,200	0,140	S. O.	Réalouer les sommes disponibles
29.1.2	Protection et gestion de la biodiversité et des écosystèmes - Flore et écosystèmes	Caractérisation de la vulnérabilité et protection des milieux naturels	MELCC	En cours	0,520	0,481	Maintenir	Maintenir
29.1.3	Protection et gestion de la biodiversité et des écosystèmes - Flore et écosystèmes	Stratégie de protection et de gestion des écosystèmes résilients ou vulnérables	MELCC	En élaboration	0,300	0,102	Information à valider ou à compléter	Réalouer les sommes disponibles
29.1.4	Protection et gestion de la biodiversité et des écosystèmes - Flore et écosystèmes	Identification des tendances générales de la biodiversité en réponse aux changements climatiques	MELCC	En cours	1,850	0,489	Maintenir	Réalouer les sommes disponibles
29.1.5	Protection et gestion de la biodiversité et des écosystèmes - Flore et écosystèmes	Détection et suivi des espèces exotiques envahissantes dans un contexte de changements climatiques	MELCC	En cours	1,130	0,669	Maintenir	Maintenir
29.2.1	Protection et gestion de la biodiversité et des écosystèmes - Faune et écosystèmes	Instauration d'un programme de suivi de la biodiversité dans un	MFFP	En cours	1,360	0,642	Maintenir	Maintenir

N°	Action	Sous-action	Partenaire	Statut de l'action au 31 mars 2018	Données financières		Recommandations	
					Budget 2013-2020 (M\$)	Dépenses et engagements ultérieurs au 31 mars 2018 (M\$)	Recommandations sur l'action	Recommandations sur le financement de l'action
		contexte de changements climatiques						
29.2.2	Protection et gestion de la biodiversité et des écosystèmes - Faune et écosystèmes	Adapter les outils de conservation de la MDDEFP aux changements climatiques: espèces menacées vulnérables (EMV) et espèces exotiques envahissantes (EEE)	MFFP	En cours	1,415	0,568	Maintenir	À réévaluer
29.2.3	Protection et gestion de la biodiversité et des écosystèmes - Faune et écosystèmes	Mesures d'adaptation dans les écosystèmes pour favoriser la biodiversité dans un contexte de CC: milieux agricoles, forestiers et les services écologiques	MFFP	En cours	0,950	0,143	À réévaluer	À réévaluer
29.2.4	Protection et gestion de la biodiversité et des écosystèmes - Faune et écosystèmes	Adapter la gestion, évaluer les potentiels d'exploitation et la sécurité alimentaire des communautés autochtones des ressources fauniques aquatiques et terrestres exploitées	MFFP	En cours	1,275	0,665	Maintenir	Maintenir
30.1	Adapter la méthodologie de détermination des objectifs environnementaux de rejets (OER) au contexte des changements climatiques	-	MELCC	En cours	0,300	0,066	Maintenir	Réalouer les sommes disponibles
30.2.1	Consolidation des systèmes de suivi, de surveillance et de prévision hydrométriques et hydrologiques et adaptation de la gestion des barrages publics	Adaptation et consolidation des systèmes de suivi et de surveillance hydrométriques (Québec nordique et méridional)	MELCC	En cours	1,600	0,622	Maintenir	Maintenir
30.2.2	Consolidation des systèmes de suivi, de surveillance et de prévision hydrométriques et hydrologiques et adaptation de la gestion des barrages publics	Modélisation, projection et publication d'un atlas des indicateurs hydrologiques	MELCC	En cours	2,100	1,105	Arrêter en 2020	Maintenir
30.2.3	Consolidation des systèmes de suivi, de surveillance et de prévision hydrométriques et hydrologiques et adaptation de la gestion des barrages publics	Développement et opérationnalisation d'un système de prévisions à court terme (5 jours) des débits de crues et d'étiages sur une portion significative du Québec méridional	MELCC	En cours	2,062	1,257	Maintenir	Maintenir
30.2.4	Consolidation des systèmes de suivi, de surveillance et de prévision hydrométriques et hydrologiques et adaptation de la gestion des barrages publics	Adapter la gestion des barrages publics aux fluctuations anticipées du régime hydrique	MELCC	En cours	0,938	0,626	Arrêter en 2020	Maintenir
30.3.1	Adaptation de la gestion des eaux de surface et souterraine dans un contexte de changements climatiques : suivi et interventions	Adapter les outils de gestion des interventions dans les cours d'eau dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques	MELCC	En cours	0,500	0,275	Maintenir	Réalouer les sommes disponibles

N°	Action	Sous-action	Partenaire	Statut de l'action au 31 mars 2018	Données financières		Recommandations	
					Budget 2013-2020 (M\$)	Dépenses et engagements ultérieurs au 31 mars 2018 (M\$)	Recommandations sur l'action	Recommandations sur le financement de l'action
30.3.2	Adaptation de la gestion des eaux de surface et souterraine dans un contexte de changements climatiques : suivi et interventions	Adaptation et consolidation du réseau de suivi des eaux souterraines (Québec méridional et nordique)	MELCC	En cours	4,300	2,747	Maintenir	Maintenir
30.3.3	Adaptation de la gestion des eaux de surface et souterraine dans un contexte de changements climatiques : suivi et interventions	Prise en compte des changements climatiques hors de l'évaluation des impacts cumulatifs des prélèvements d'eau	MELCC	En cours	1,800	0,862	Maintenir	Maintenir
30.4	Adaptation de la gestion des eaux pluviales à un contexte de changements climatiques	-	MELCC	En cours	1,400	0,746	Maintenir	Maintenir
31.1.1	Activités spécifiques du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Développement de politiques et de l'expertise en changements climatiques	MELCC	En cours	63,000	24,891	S. O.	S. O.
31.1.2	Reddition de comptes plus complète et coordination élargie	Déclaration des GES et gestion du Marché du Carbone	MELCC	En cours		2,950	S. O.	S. O.
31.1.3	Coordination, suivi, reddition de comptes	Bureau de gouvernance du Fonds vert	MELCC	Terminée		0,229	S. O.	S. O.
31.2	Meilleure adéquation des dépenses associées à la gestion du PACC 2013-2020	-	MELCC	En cours	6,460	6,074	S. O.	S. O.
31.3	Renforcement de la gouvernance grâce à la création du Conseil de gestion du Fonds vert	-	MELCC	En cours	6,000	1,227	S. O.	S. O.
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>					<b>3 935,460</b>	<b>2 303,959</b>		